



CUI GARDE ARRA



ACHATS RESPONSABLES
POUR L'AGROALIMENTAIRE



Destination
Développement
Durable



INTRODUCTION

A lors que l'accès à certaines matières premières se complexifie, que les impacts environnementaux, sanitaires et sociaux des activités humaines se manifestent parfois de façon spectaculaire, les entreprises du secteur agro-alimentaire, dont l'activité dépend en grande partie des ressources environnementales, sont plus que jamais connectées à un marché mondialisé au sein duquel leur « excellence » fait bien souvent la différence...

Ajoutons à cela une législation qui se précise en proposant des cadres réglementaires par familles de « produits » (substances/matériaux, véhicules, luminaires, bâtiments, équipement électriques et électroniques...) ou par enjeux (qualité, sanitaire, énergétique, sociale...), un contexte économique qui amène les prix des matières premières et de leurs transports à fluctuer... Autant de facteurs qui amènent les structures publiques/privées à faire évoluer leurs méthodes de gestion.

Dans ce contexte, les politiques d'achats responsables apparaissent comme des opportunités de structurer, professionnaliser et donc, de sécuriser les procédures des entités. Transversale, la fonction « achat » concerne les achats tant techniques, liés à la production, qu'aux moyens généraux. Des plus stratégiques aux plus infimes, concernant le cœur de métier ou les relations extérieures d'une structure, l'ensemble des segments d'achats sont concernés. Ces réflexions d'achats responsables, adaptables aux moyens de chacun, permettent une amélioration continue de la performance dans la gestion des ressources à disposition !

Parmi les bénéfices concrets qu'une démarche d'achats responsables permet d'envisager, retenons par exemple :

➤ La maîtrise des risques

- Sécurisation des procédures commerciales et de gestion
- Mise en conformité réglementaire des process en amont dès la réalisation des investissements
- Sécurisation des partenariats commerciaux
- Maîtrise de ses impacts et préservation de son image

➤ Réduction des coûts

- Anticipation des coûts indirects (prise en compte du coût global)
- Amélioration continue des méthodes de gestion
- Amélioration des performances des investissements et optimisations des dépenses

➤ Création de valeur

- Relations commerciales devenant des « partenariats mutuellement bénéfiques »
- Contribution au développement de solutions techniques innovantes au regard des enjeux de Responsabilité Sociétale (RS)
- Déploiement et valorisation de démarches exemplaires
- Mobilisation interne des équipes autour de valeurs positives déployées par la structure
- Image de marque et communication extérieure sur la base d'actions concrètes et mesurables

NAISSANCE DE L'OPÉRATION COLLECTIVE ARA



Coop de France Aquitaine au plus près de la réalité des enjeux de ses entreprises et coopératives adhérentes, les accompagne dans leur démarche de responsabilité sociétale avec la boîte à outils du collectif 3D. Dès 2013, le sujet des achats responsables se précise comme une nouvelle piste à travailler. De la rencontre avec le Centre technologique en Environnement et Maitrise des Risques qu'est l'APESA, naîtra une opération collective sur les Achats Responsables en Agro-alimentaire (ARA).

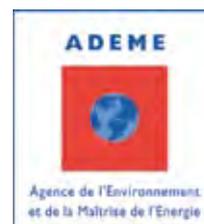
Huit entreprises et coopératives déjà engagées dans une démarche de Responsabilité Sociétale, notamment par le biais du collectif 3D*, ont rejoint l'opération collective ARA.

Leur objectif ?

Développer et intégrer à leur fonctionnement une véritable politique d'achats responsables. Dans cette perspective, Coop de France Aquitaine et l'APESA, soutenus financièrement par le Conseil Régional d'Aquitaine, l'ADEME Aquitaine et les fonds FEDER ont accompagné les entreprises à travers :

- 1 | Un diagnostic de leurs pratiques d'achats
- 2 | Un inventaire des outils disponibles au sein de chaque structure pour la mise en pratique et le suivi de leur démarche d'achats responsables
- 3 | Une formation des équipes aux achats responsables
- 4 | Le développement d'un outil pilote full web pour réaliser l'évaluation des pratiques et résultats en matière de responsabilité sociétale de leurs fournisseurs
- 5 | Le déploiement opérationnel de cette démarche et ces outils auprès d'un plus grand nombre d'acheteurs et de fournisseurs.

Le présent guide en est la continuité et propose un certains nombre d'éléments méthodologiques opérationnels devant faciliter le déploiement de démarches d'achats responsables de toutes entreprises issues du secteur agro-alimentaire.



* Depuis 2007, des coopératives agricoles et des industries agroalimentaires s'engagent collectivement, solidairement et durablement sur la voie de la Responsabilité Sociétale au travers de la **démarche 3D** – Destination Développement Durable®. La démarche 3D est un outil de mise en oeuvre de l'ISO 26000 pour l'agroalimentaire.
<http://generations3d.com/>



SOMMAIRE

➤ DÉFINITIONS	07
➔ RSE et Achats responsables, appliqués au secteur agro-alimentaire	07
➤ DÉCLINAISON DU CYCLE D'ACHAT	08
1 Définition d'une politique d'achats responsables	10
● Formaliser votre stratégie	10
● Identifier vos priorités	10
2 Définition du besoin	14
● L'approche fonctionnelle	14
● Revoir sa façon d'acheter	15
3 Analyse du marché fournisseur	18
● Intégrer la RSE à votre analyse	18
4 Définition d'une stratégie d'achat par segment	21
● Logigramme de priorisation	21
● Décliner votre propre stratégie par segment	22
5 Sélection des fournisseurs	23
● Cahiers des charges et RSE	23
● Etablir un système de notation loyal/impartial	24
● Faire le tri dans l'offre – les logos	26
6 Négociation/contractualisation	32
● Formalisation des engagements RSE	32
● Loyauté dans les pratiques	36
7 Évaluations fournisseurs, performance de l'achat	40
● Définition de conditions d'exécution	40
● Evaluer la performance globale de ses fournisseurs	42
● Suivi performance achat	44
➤ CONCLUSION	49
➤ VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DEMARCHES	50





DÉFINITIONS

RSE ET ACHATS RESPONSABLES, APPLIQUÉS AU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Responsabilité Sociétale des Entreprises ou Organisations (RSE – RSO) De quoi parle-t-on ?



La responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société
- prend en compte les attentes des parties prenantes
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations »

Source : <http://www.afnor.org/profils/centre-d-interet/dd-rse-iso-26000/la-norme-iso-26000-en-quelques-mots>

Achats responsables... De quoi parle-t-on ?



L'achat responsable correspond à tout achat intégrant dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique.

L'acheteur recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation des coûts globaux (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur et en mesure l'impact. »

Source : <http://www.obsar.asso.fr/definition-achats-responsables-r15343.html>

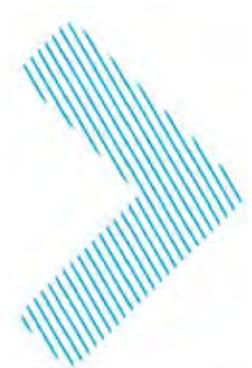


DÉCLINAISON DU CYCLE D'ACHAT

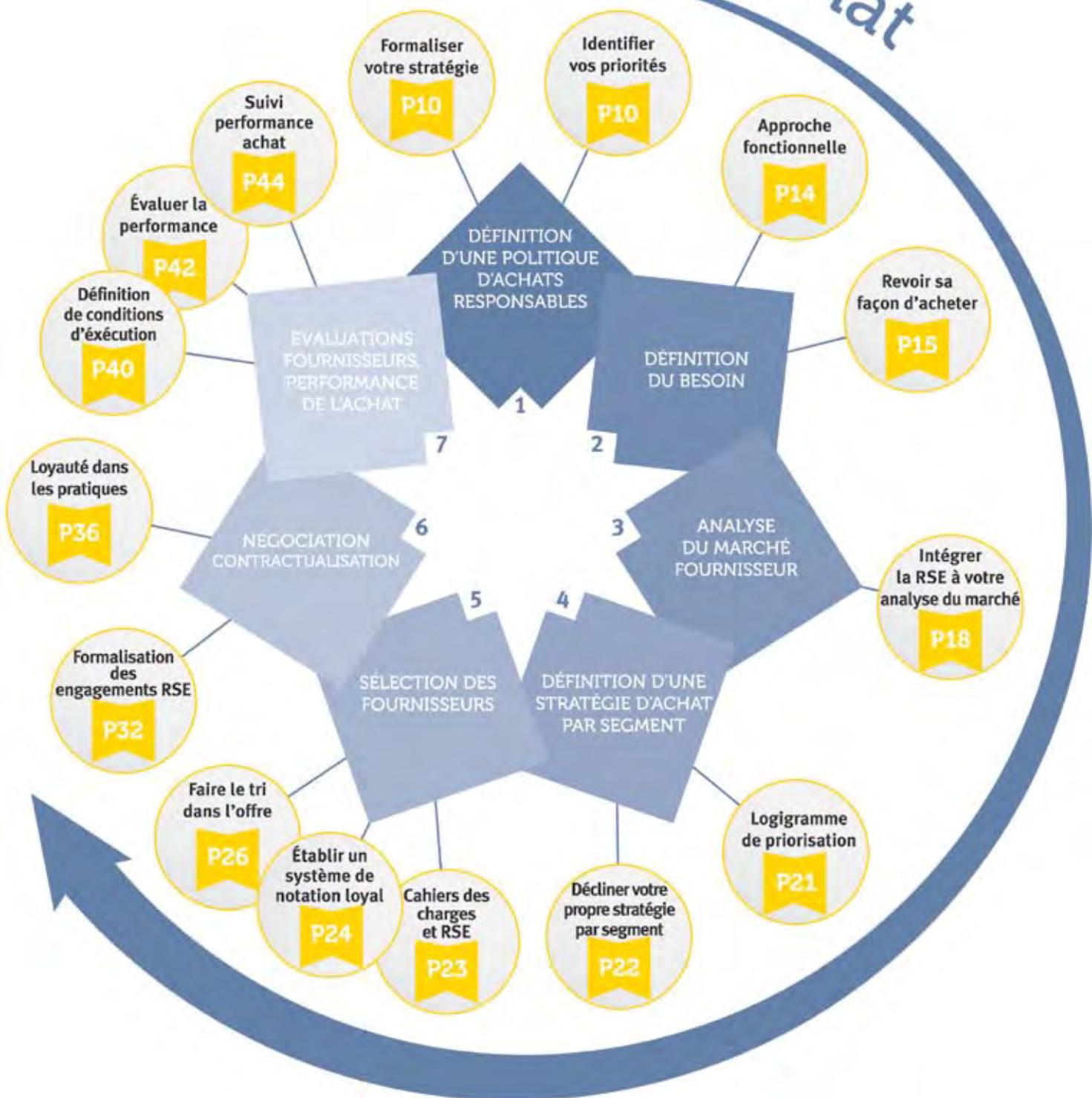
Ce guide méthodologique vise l'objectif de proposer des ressources et méthodes opérationnelles pour vous permettre, acheteurs du secteur agro-alimentaire, de savoir :

- Définir votre politique d'achat et en identifier vos priorités
- Définir vos besoins de façon responsable et efficace
- Revoir vos façons d'acheter
- Intégrer la RSE dans l'analyse de vos segments d'achats
- Intégrer la RSE à l'analyse du marché de vos fournisseurs (cahiers des charges, système de sélection des offres des fournisseurs, comprendre les allégations sur le marché)
- Intégrer les enjeux de RSE à vos pratiques de contractualisation
- Mesurer et suivre la performance de votre politique

Pour répondre à ces objectifs, un cycle de l'achat a été matérialisé et à chacune de ses étapes, un développement méthodologique est proposé, accompagné d'exemples ou d'outils pratiques pour une mise en œuvre facilitée.



Le cycle d'achat



DÉFINITION D'UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Formaliser votre stratégie

Déployer une démarche d'achats responsables ne passe pas forcément par la formalisation d'un engagement spécifique et formel de la part des décideurs de la structure. Pas à pas, les équipes en charge des achats et prescripteurs techniques (qui ont exprimé un besoin) peuvent faire de l'achat responsable par segment... Définir, formaliser et communiquer une politique d'achats responsables présente cependant de nombreux avantages... Florilèges de ce que peut apporter une politique formalisée :

Une impulsion formelle qui permet de définir des objectifs : feuille de route, plan d'actions / de progrès, intégration aux procédures existantes (d'achats, de gestion...). Ce cadre facilite bien souvent le travail des équipes qui déploient ces démarches en légitimant leurs actions auprès des parties prenantes.

Une définition des priorités : en fonction des moyens et objectifs propres à la structure, en fonction de ses priorités au regard des différentes cibles de RSE (Environnement ? Sécurité au travail ? Economie Sociale et Solidaire ? Liens à son territoire ?...) et déclinables par familles d'achats.

Un cadre pour l'animation du processus : permet d'identifier les acteurs impliqués, de définir les responsabilités (fonction « achat », démarches de développement durable, équipes techniques) et d'intégrer ces actions à l'organigramme de la structure.

Un support responsabilisant et sensibilisant les acteurs concernés dans l'entreprise (directement ou pas) :

- Nécessité de l'implication de tous (prescripteurs, utilisateurs, sous-traitants) pour des résultats concrets aux différentes étapes du

cycle de vie de l'achat ciblé (transport, utilisation, maintenance, fin de vie...)

- Valoriser les buts poursuivis par ces démarches, qui donnent un sens parfois nouveau aux achats (diminution des risques sanitaires, réalisations d'économies, montée en qualité, innovation/évolution des pratiques, diminution des risques pour les salariés...)

- Mise à disposition d'une base de connaissances communes aux acteurs de l'entreprise

Un lien qui rappelle l'intégration progressive aux procédures existantes et au management global de l'entreprise

Des repères qui facilitent la valorisation des résultats en interne mais aussi en direction des parties prenantes externes (clients, fournisseurs, sous-traitants...). Par la proposition d'objectifs, ce cadre définit les grandes lignes pour le déploiement d'outils de pilotage (à prévoir au plus tôt dans les démarches !).

NB Bien souvent la « politique d'achats responsables » pourra s'accompagner d'une « charte d'achats responsables » qui traduira de façon plus opérationnelle la déclinaison des engagements dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise.

Identifier vos priorités

Pour chaque enjeu RSE jugé prioritaire par votre structure, une analyse spécifique de votre portefeuille d'achats permet bien souvent de constater que 20% des achats recèlent 80 % des enjeux ciblés...

Pour bâtir votre stratégie globale d'achats responsables 3 étapes logiques paraissent incontournables...



1 | Définir une stratégie personnalisée :

- définissant et priorisant les objectifs « RSE » poursuivis (environnementaux, sociaux, économiques)
- identifiant les acteurs mobilisables en interne
- tenant compte de la structuration des procédés d'achat (« s'appuyer sur l'existant »)

2 | S'appuyer sur un état des lieux global

- Historique des problématiques « achat » de la structure au regard des enjeux RSE
- Une analyse du portefeuille achat passant par exemple par l'établissement d'une cartographie des achats.

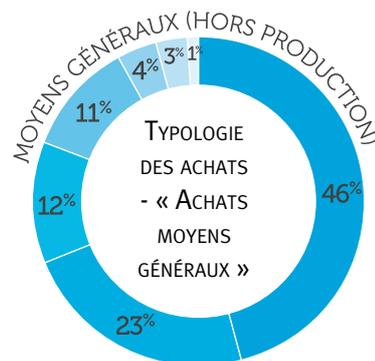
3 | L'élaboration pour chaque famille d'achat identifiée prioritaire d'une **stratégie sous la forme d'un plan d'actions** (voir aussi le chapitre « Déclinez votre propre stratégie par segment »).

+

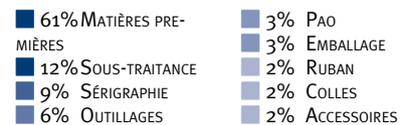
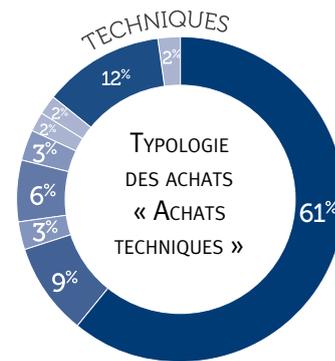
ZOOM SUR

En ce qui concerne la réalisation de votre cartographie des achats, plusieurs approches sont possibles (en fonction de vos émissions de GES ? de vos postes de dépenses ? Des risques vis-à-vis de vos clients ?)... Certaines sont très simples à élaborer ! Utilisez en priorité les données dont vous disposez...

Celles que tout le monde a à sa disposition : les éléments financiers !



Exemple d'une entreprise dont l'activité économique est la fabrication d'emballage souple en plastique



Celles découlant d'analyses spécifiques.

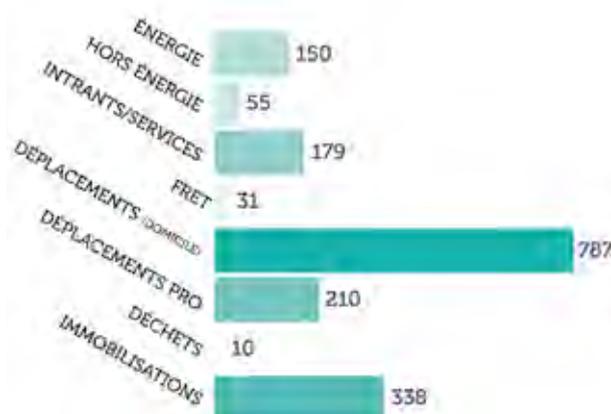
(Par exemple suite à la réalisation d'un bilan Gaz à Effet de Serre)



Bilan Carbone®

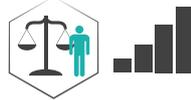
Bilan Carbone® émissions de GES par catégorie, en tCO₂e

Les émissions de Gaz à Effet de Serre d'un établissement public calculées à partir de la méthode du Bilan Carbone® sont estimées pour 2011 à 1761 tonnes eqCO₂/(+/- 672). Elles se répartissent selon le graphique suivant :



Près de 95% de ces émissions résultent de 4 postes : les **déplacements** (57%) qui incluent les déplacements domicile/travail, l'amortissement des biens **immobilisés** (19%), les **intrants** (fournitures) et services achetés (10%) ainsi que l'**énergie** (8%). Viennent ensuite les postes "faiblement émetteurs", comme les procédés non-énergétiques (fuites de fluides réfrigérants) pour 3%, le fret (2%), ou les déchets (1%).

Sur les segments identifiés comme « stratégiques », **construisez** votre propre démarche en vous appuyant sur la matrice de priorisation des enjeux ci-dessous. **Appliquez** les questions/analyses proposées à vos segments d'achats afin de prioriser et mieux cibler vos actions.

	LE TERRITOIRE	LES DROITS DE L'HOMME	L'ENVIRONNEMENT
9	 <p>L'activité des fournisseurs / prestataires sont vitales pour les emplois et la vie des zones rurales de la région Aquitaine</p>	 <p>Les activités des fournisseurs/ prestataires sont intégralement en France y compris leur propre chaîne d'approvisionnement</p>	 <p>Au-delà des obligations réglementaires, des démarches volontaires garantissent une maîtrise des principaux impacts environnementaux liés au cycle de vie des biens/services achetés ainsi qu'une maîtrise des impacts des sites de production où les procédés se déroulent</p>
6	 <p>L'activité des fournisseurs/ prestataires sont vitales pour les emplois dans les zones urbanisées de la région Aquitaine</p>	 <p>Les activités des fournisseurs/ prestataires sont intégralement en France à l'exclusion d'une faible partie de leur propre chaîne d'approvisionnement</p>	 <p>En plus des obligations réglementaires, des engagements volontaires garantissent une prise en compte complète des impacts environnementaux liés au cycle de vie des biens/services</p>
3	 <p>L'activité des fournisseurs/ prestataires représente très peu d'emplois sur la région Aquitaine mais tous les emplois sont situés en France</p>	 <p>Les activités des fournisseurs/ prestataires sont intégralement en Europe à l'exclusion d'une grande partie de leur propre chaîne d'approvisionnement qui se situe dans des pays en voie de développement ou dans des pays émergents</p>	 <p>En plus des obligations réglementaires, des engagements volontaires garantissent une prise en compte partielle des impacts environnementaux liés au cycle de vie des biens/services</p>
1	 <p>L'activité des fournisseurs/ prestataires représente très peu d'emplois sur la France</p>	 <p>Les activités des fournisseurs/ prestataires se situent essentiellement dans des pays en voie de développement ou dans des pays émergents</p>	 <p>La prise en compte des enjeux environnementaux se limite aux obligations réglementaires relatives aux sites de production et process de fabrication / transformation</p>

➤ **Analysez** vos segments d'achats par rapport à un enjeu spécifique, plusieurs ou la totalité en fonction de vos priorités et attentes particulières.

➤ **Servez-vous** des niveaux de notations proposés en colonne de gauche afin de noter chacun de vos segments d'achat analysés...

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	LE CONSOMMATEUR (SDA ET QUALITÉ PRODUIT)	LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE
 <p>Les prestataires/fournisseurs sont en mesure de fournir des précisions et garanties sur la qualité du dialogue social au sein de leur entité, de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs et sont par ailleurs engagés dans des démarches volontaires de certifications relatives à la santé/sécurité allant au delà des obligations du code du travail</p>	 <p>Les prestataires/fournisseurs sont en mesure de fournir l'ensemble des informations, claires et vérifiables, relatives à la qualité, à la SDA mais aussi à la traçabilité des intrants/matières 1^{ères} composant le produit, notamment sur la sécurité sanitaire et la limitation des substances dangereuses pour le consommateur final. La communication de ces informations s'appuie sur des étiquetages clairs et sur des labels pertinents garantissant tant la qualité du produit que les engagements du fournisseur au regard des cibles RSE</p>	 <p>La contractualisation n'entraîne pas une trop forte dépendance économique des fournisseurs/prestataires et permet l'instauration d'une relation mutuellement bénéfique intégrant l'ensemble des principes de "loyauté des pratiques" évoqués dans la norme NF X50 - 150 relative à la RSE</p>
 <p>Les prestataires / fournisseurs sont en mesure de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs (Conventions OIT), le respect des obligations du code du travail et de fournir des précisions relatives à la qualité du dialogue social en interne</p>	 <p>Au delà des obligations réglementaires, les prestataires/fournisseurs sont en mesure de fournir l'ensemble des informations, claires et vérifiables, relatives à la qualité, à la SDA mais aussi à la traçabilité des intrants/matières 1^{ères} composant le produit, notamment sur la sécurité sanitaire et la limitation des substances dangereuses pour le consommateur final</p>	 <p>La contractualisation n'entraîne pas une trop forte dépendance économique des fournisseurs/prestataires et permet l'instauration d'une relation mutuellement bénéfique intégrant partiellement les principes de "loyauté des pratiques" évoqués dans la norme NF X50 - 150 relative à la RSE</p>
 <p>Les prestataires / fournisseurs sont en mesure de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs (Conventions OIT)</p>	 <p>Les prestataires/ fournisseurs sont en mesure de fournir les informations obligatoires, claires et vérifiables, relatives à la qualité et à la sécurité des denrées alimentaires (SDA) du produit</p>	 <p>La relation Acheteurs / Fournisseurs-prestataires se limite à des obligations contractuelles technico-économiques standards (cahier des charges techniques, délais de livraison, coûts...) sans plus-values "RSE" qualitatives et mutuellement bénéfiques dans la relation</p>
 <p>Les données relatives aux conditions de travail des salariés des fournisseurs/prestataires ne sont pas accessibles</p>	 <p>Les données relatives à la traçabilité et aux garanties de qualité sanitaires/ environnementales des produits ne sont pas accessibles</p>	 <p>L'activité et les pratiques des fournisseurs/prestataires n'est que faiblement influencée/impactée par cette contractualisation</p>

DÉFINITION DU BESOIN

Quel niveau de qualité du produit/service acheté doit-on atteindre ?

Comment moins acheter ?

Comment prendre en compte les enjeux de RSE liés à l'achat ciblé ? Avant même de penser à acheter, l'étape amont de l'acte d'achat, qui concerne la détermination précise des besoins (ou la redéfinition d'un besoin historique dans l'organisation), amène à s'interroger sur les fonctions remplies par le bien ou service ciblé. C'est aussi à cette étape que l'anticipation du coût global peut être intégrée à la procédure d'achat qui se prépare...

L'approche fonctionnelle

Travailler sur la redéfinition précise de vos besoins et prendre en compte l'approche fonctionnelle dans la préparation de vos consultations de fournisseurs...

Considérer vos achats sous l'angle de l'analyse fonctionnelle peut revenir à s'interroger sur :

« quelle est la façon la plus efficace de répondre à nos besoins, par exemple en consommant le moins d'énergie, de matière et en produisant le moins de déchets possibles... tout en réalisant des économies ?... »

- L'expression « fonctionnelle » des besoins permettra de s'appuyer sur le savoir-faire des fournisseurs qui, par segments d'achats, sont porteurs d'une expertise à jour (notamment en matière d'innovation). Concrètement, cela revient à changer de vision et à décrire la fonction que vous souhaitez voir remplie par le bien ou le service visé, plutôt que de décrire les solutions techniques envisageables (dans un cahier des charges trop directif par exemple) !

- Exemple d'application de cette logique :



Je n'achète pas une bouteille en verre mais un "contenant" qui doit répondre aux fonctions suivantes :



FONCTIONS PRINCIPALES

- ☑ Être rempli de vin sur notre tireuse sans risque de casse et d'introduction de corps étrangers à l'intérieur
- ☑ Qui doit contenir au minimum 75 cl de vin
- ☑ Qui doit préserver les caractéristiques organoleptiques du vin pendant au moins 5 ans et notamment la couleur du vin (opacité du contenant) et le matériau ne doit pas altérer le goût du vin dans la durée
- ☑ Suffisamment résistant pour subir de légers chocs liés au conditionnement, au transport et aux manipulations en magasin et chez le consommateur
- ☑ Qui doit être facilement préhensible, notamment par une main de femme
- ☑ Qui sera bouché par un bouchon de liège

FONCTIONS D'ESTIME

- ☑ Qui est jolie à l'œil (fonction d'estime)
- ☑ Qui doit pouvoir être orné d'une étiquette et contre-étiquette sans générer de modification technique de notre procédé

FONCTIONS DE CONTRAINTE

- ☑ Qui ne doit représenter aucun risque de contamination du vin (migration de composé chimique) et cela sur la durée de vie du produit

FONCTIONS DE RSE

- ☑ Qui doit peser moins de 350 grammes pour limiter le poids transporté
- ☑ Le fournisseur se situe à moins de 200 km de notre entreprise
- ☑ La part des matériaux recyclés représente plus de 40% du contenant

L'approche fonctionnelle, une autre façon de réfléchir ses achats...

Cette approche s'appuie avant tout sur une connaissance fine des besoins à satisfaire ! Il est donc préférable d'impliquer les utilisateurs des biens ou services achetés et plus généralement les différentes parties prenantes de l'achat lorsque cela est possible. Au final, cette concertation préalable doit faciliter le travail des acheteurs qui ne peuvent être « experts en tout »...

- Les parties prenantes pouvant ainsi être impliquées dans ces travaux peuvent être : les agents/opérateurs utilisateurs, les services techniques spécifiques (maintenance, production, logistique), les services transversaux (Qualité, QSSE, Développement Durable...), les éventuels partenaires impactés (sous-traitants, prestataires extérieurs), l'équipe de Direction dans le cas de segments stratégiques...

- **Importance du rôle des prescripteurs !** Par l'expression précise de leurs besoins ou de ceux de leurs équipes, ils vont orienter la rédaction des cahiers des charges/documents de consultation fournisseurs et donc, permettre la prise en compte des différents enjeux de RSE en amont de l'acte d'achat... Mais aussi, à revoir complètement la façon de répondre aux besoins... En envisageant la location plutôt que l'achat par exemple. Ou en mutualisant les efforts ou équipements par des achats groupés...

- **Il s'agit donc d'un travail coordonné en amont**, planifié, qui donne de la visibilité aux personnes impliquées dans la gestion des achats et permet d'éviter les situations d'urgence dans la consultation des offres fournisseurs.

Revoir sa façon d'acheter

Un produit, un cycle de vie !

Tout produit, bien ou service, a besoin de matières premières pour être fabriqué/réalisé, d'emballages pour protéger les différents intrants, de moyens logistiques pour être assemblés ou acheminés jusqu'aux utilisateurs. Beaucoup nécessiteront des intrants complémentaires (énergies, fluides) pour fonctionner et tous généreront ou deviendront des déchets...

Une schématisation simple du principe de « cycle de vie » s'appuyant sur ces différentes composantes peut ainsi en être déduite :



Quelle utilité pour l'acheteur ?

L'approche « cycle de vie » est une méthode qui, appliquée à votre achat, vous propose de « disséquer » le bien ou service acheté afin d'en identifier objectivement toutes les facettes et principaux enjeux, notamment en matière de RSE. Cette méthode apporte une rigueur scientifique qui permet souvent de faire tomber des préjugés non vérifiés (par exemple qu'un achat local permet toujours de limiter les émissions de gaz à effet de serre liés à sa fabrication...).

Ainsi cette méthode vous permettra d'identifier pour tout type d'achat :

1 | Les différentes étapes du cycle de vie de votre achat

- Production
- Transport, distribution
- Utilisation
- Fin de vie

2 | Les différents types d'impacts

- Consommation d'énergie
 - Effet de serre
- Pollutions de l'eau
 - Substances toxiques,
 - Effets sanitaires
- Sociales
 - Respect des droits du travail en fonction des sites/régions d'approvisionnement
 - Respect des mesures de sécurité pour les actions comportant des risques
 - Leviers d'insertion professionnelle

NB En fonction des impacts ciblés dans les analyses, les utilisateurs parlent d'analyses environnementales ou sociales du cycle de vie...

3 | Les différents acteurs impliqués et à potentiellement associer à vos démarches

- Fabricants
- Utilisateurs
- Transporteurs, etc.

L'identification de ces 3 niveaux d'informations facilitera la construction rigoureuse d'une stratégie d'achats responsables, propre à chaque segment, en proposant les éléments d'analyses suivants aux acheteurs et parties prenantes de l'achat :

- Quelles étapes cibler en priorité (celles qui sont porteuses des enjeux les plus importants, enjeux

pour lesquels les actions correctives sont peut être les plus évidentes) et quelles recommandations techniques en déduire ?

- Quels enjeux RSE prioritaires/à risques au regard de la stratégie de la structure qui achète ? Et donc quelles exigences en déduire dans les contractualisations, demandes de devis, choix sur catalogues auprès des fournisseurs ?

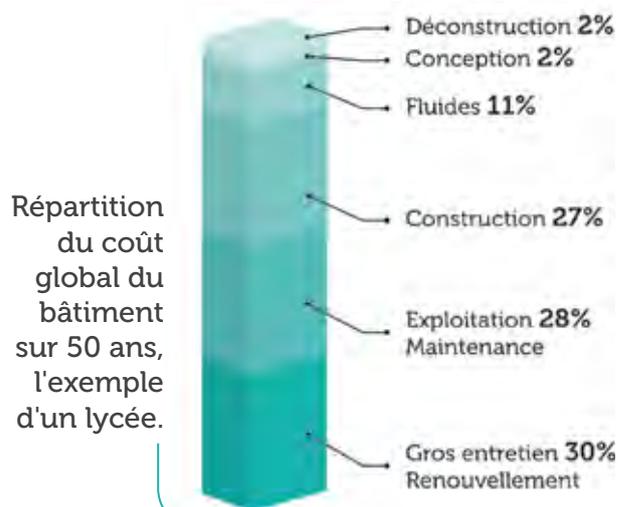
- En dehors du processus d'achat, quels éléments complémentaires sont à prévoir pour limiter les enjeux (formation adaptée des utilisateurs de nouvelles solutions, exigences complémentaires à faire aux transporteurs, garanties à exiger autour des conditions de productions en amont...)

+ ZOOM SUR

Mais aussi ! Approche de "cycle de vie" et prise en compte du coût global vont de paire !

Il s'agira de ne plus évaluer les produits proposés sur la seule base du critère économique... L'analyse se fera en prenant en compte non pas le seul prix d'acquisition des produits, mais également les coûts liés à leur utilisation, leur maintenance, leur élimination (gestion des déchets)... La méthode d'analyse de cycle de vie permet également de mettre en lumière les différents enjeux réglementaires qui concernent le bien ou service ciblé... Une anticipation de ces cadres permet bien souvent des achats économes par une approche préventive !

La prise en compte du cycle de vie d'un bien ou service pour l'évaluation exacte de son coût amènera les acheteurs à considérer les coûts d'exploitation (énergies, consommables...), de maintenance (entretien, réparabilité...) et d'élimination en fin de vie :



Retour d'expérience concret...

Applicable à tous vos segments d'achats !

Lors de la consultation précontractuelle de vos fournisseurs / sous-traitants, élargissez vos analyses au cycle de vie de vos achats. N'hésitez pas à demander des solutions techniques détaillées et des estimatifs en réponse à ces enjeux qui bien souvent sont à votre charge – systèmes de garanties, disponibilité des pièces de rechanges, facilité d'entretien/maintenance, récupération / traitement en fin de vie, autres externalités ayant des coûts (anticipation/ conformité réglementaire, polices d'assurance spécifiques...).



www.cirb.brussels/fr



Coût global de possession : des économies à l'usage !



Dans un contexte où le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter, **rechercher l'efficacité énergétique du matériel informatique est un investissement rentable**. C'est pourquoi le CIRB (Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise) a intégré, dans son marché visant la « fourniture, livraison, installation et maintenance de matériel informatique et des

logiciels afférents », la notion de « coût global de possession » comprenant le coût d'acquisition, le coût de propriété (utilisation et maintenance), ainsi que le coût de retrait de service.

C'est ainsi que les fournisseurs soumissionnaires étaient invités à intégrer, dans le prix proposé, les coûts des consommables (cartouches, tambours, courroies, etc.) et de l'électricité pour la durée maximale du marché. Le calcul ne prenait pas en compte l'évolution du prix de l'électricité mais se faisait sur base du prix payé au kWh au moment de la passation du marché. Quelle que soit l'évolution des prix, cela permettait néanmoins d'avoir une idée de la différence de consommation des machines en fonction des différents modes (standard, ECO, arrêt) sur trois et cinq ans. Prenons l'exemple des imprimantes. Dans son offre de prix, le soumissionnaire devait indiquer la consommation d'électricité des imprimantes en kWh par semaine, avec le coût que cette consommation allait engendrer sur un an, trois ans et cinq ans. Il devait également indiquer le nombre de pages pouvant être imprimées (5% de couverture) en mode ECO et en mode standard avec une cartouche de toner du type prévu dans son offre. Quand on connaît le prix des consommables, on comprend mieux l'intérêt de la démarche...

En prenant en compte le prix de l'énergie, le nombre de copies possibles par cartouche, le remplacement régulier du four et de la courroie, le CIRB est arrivé à la conclusion que certaines machines, plus chères au départ, étaient en fait celles qui coûtaient le moins au bout de cinq années d'utilisation.

ANALYSE DU MARCHÉ FOURNISSEUR

Intégrer la RSE à votre analyse

À la suite de l'identification précise des besoins à satisfaire, la confrontation avec l'état de l'offre disponible sur le marché permet aux équipes en charge des achats de définir précisément des niveaux d'exigences techniques, qualitatifs et en matière de RSE réalistes au regard des solutions proposées par les fournisseurs. Cette phase d'étude du marché (benchmark/sourcing) sous l'angle des enjeux de RSE notamment doit permettre :

→ de ne pas placer le curseur de vos exigences trop haut ! Ceci pouvant vous exposer à :

- une consultation « infructueuse » des fournisseurs, à laquelle personne ne pourra vous répondre

- à des réponses généralistes ou hors sujet, complexes à décrypter et visant parfois à compenser le manque de réponses concrètes aux exigences des acheteurs

- à d'éventuels surcoûts justifiés ou pas ! Précisons à ce sujet qu'une analyse plus poussée de la part de l'équipe en charge des achats sera nécessaire afin d'identifier l'origine de ces surcoûts :

- une innovation technologique générant un surcoût à l'achat mais permettant de diminuer les dépenses au regard du « coût global »

- une solution technologique nouvelle diminuant certains impacts RSE, sans pour autant générer d'économies « financières » directes

- la rareté d'une solution nouvelle, peu disponible sur le marché. À distinguer de certains produits de niche dont les surcoûts parfois injustifiés sont liés à une stratégie marketing de différenciation pas forcément liée à une plus-value vérifiée du produit...

→ de bien définir le périmètre auquel s'appliquent les exigences que vous formaliserez dans votre processus de consultation/contractualisation avec les fournisseurs.

Pour être pertinentes, vos exigences devront cibler les enjeux principaux liés à l'achat tout en préservant vos intérêts... Dans vos analyses, il sera donc nécessaire de différencier approches « sites » et « produits »... Ainsi :

- Pour l'achat de véhicules, il sera peut-être plus pertinent de prioriser les garanties autour de la performance et de la fiabilité du véhicule plutôt que sur l'usine (et sur le système de management qui lui a été appliqué) où il a été fabriqué.

- Pour l'achat de matières premières, peu manufacturées, rechercher des garanties autour de l'origine de ces dernières et des conditions dans lesquelles elles ont été produites sera peut-être plus efficace.

- Le cas des prestations de services est un peu particulier et à la croisée des notions évoquées ci-dessus... Dans le cas de prestations de nettoyage de vos locaux, il sera en effet tout aussi intéressant de questionner les prestataires autour des produits utilisés (toxicité des produits, volumes utilisés, conditionnements...) que sur le management déployé par le prestataire (sécurité au travail, gestion des déchets, garanties qualitatives...)

Donnons la parole aux fournisseurs !

Où trouver
l'information pour
analyser le marché
au regard des
enjeux de RSE ?
Appuyez-vous sur les
ressources existantes
et partagées !

Les informations publiées par les entreprises...

Petit rappel : suite au Grenelle 2 de l'Environnement, la publication annuelle de rapports RSE/Développement Durable est devenue obligatoire pour de nombreuses entreprises.*

D'abord destinée dès 2011 aux entreprises « cotées », et à celles dépassant un certain nombre de salariés ou seuils de chiffres d'affaires, cette obligation se généralise progressivement à l'ensemble de vos fournisseurs et sous-traitants !

Consultez les sites Internet et canaux de diffusion d'informations de vos partenaires.

Pour illustration, retrouvez des rapports DD des entreprises engagées dans l'opération ARA :



www.europeenne-des-desserts.com



www.vigneronsbuzet-durable.fr/fr



www.groupeaqualande.com

L'organisation de rencontres

Sur des segments d'achats stratégiques ou à forte technicité, l'organisation de temps d'échanges avec les fournisseurs permet de mettre en corrélation les besoins des prescripteurs et les solutions techniques envisageables. Les fournisseurs sont les experts sur leurs segments ! Appuyez-vous sur leurs savoir-faire. Dans certains cas ces rencontres, à ne pas programmer à la va-vite par rapport à des approvisionnements urgents, peuvent amener les parties-prenantes à co-développer des solutions personnalisées et à forte valeur ajoutée au regard des différents enjeux de la RSE !

* **Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale** – www.legifrance.gouv.fr

Une nouvelle directive sur le reporting extra-financier a été adoptée en octobre 2014 par les eurodéputés. La révision du décret français RSE devra prendre en compte sa transposition.

Directive 2014/95/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes - <http://eur-lex.europa.eu/>

➤ Les autres sources d'informations mobilisables pour identifier les leviers de la RSE à intégrer à des démarches d'achats responsables



● **RESSOURCES INSTITUTIONNELLES ET NORMATIVES**

- ✓ MEDDE
- ✓ ADEME
- ✓ Norme 2012
- Achats Responsables ~ Guide d'utilisation de l'ISO 26000*
- ✓ Ressources réglementaires & juridiques en matière de RSE (nationales, communautaires, internationales)

● **MÉDIAS SPÉCIALISÉS**

- ✓ Guides et productions spécialisées (enjeux ou segments d'achats ciblés) issus de réseaux et acteurs référents
- ✓ Ressources en ligne : sites d'organismes institutionnels ou certificateurs, réseaux, fournisseurs
- ✓ Presse spécialisée : Décision Achats, valeurs vertes...

● **RÉSEAUX D'ACTEURS ENGAGÉS**

- ✓ Réseaux d'acheteurs publics/privés
- ✓ Réseaux d'entreprises engagées : Collectif 3 D
- ✓ Associations nationales spécifiques (ObsAR)
- ✓ ONG et associations (veille, lobbying, plaidoyer, défense /représentations de droits ou de familles d'acteurs (consommateurs, producteurs...))

● **STRUCTURES SPÉCIALISÉES EN CONSEILS**

- ✓ Centres technologiques en Environnement/RSE
- ✓ Agences Régionales (ARPE)
- ✓ Agences spécialisées : AVISE (sur l'ESS)
- ✓ Bureaux d'Etudes/Cabinets

● **ORGANISMES CERTIFICATEURS ET DÉMARCHES ASSOCIÉES**

- ✓ AFNOR
- ✓ ECOCERT (Agro et commerce équitable)
- ✓ Agri Confiance
- ✓ LUCIE (référentiel RSE)
- ✓ Auditeurs/certificateurs

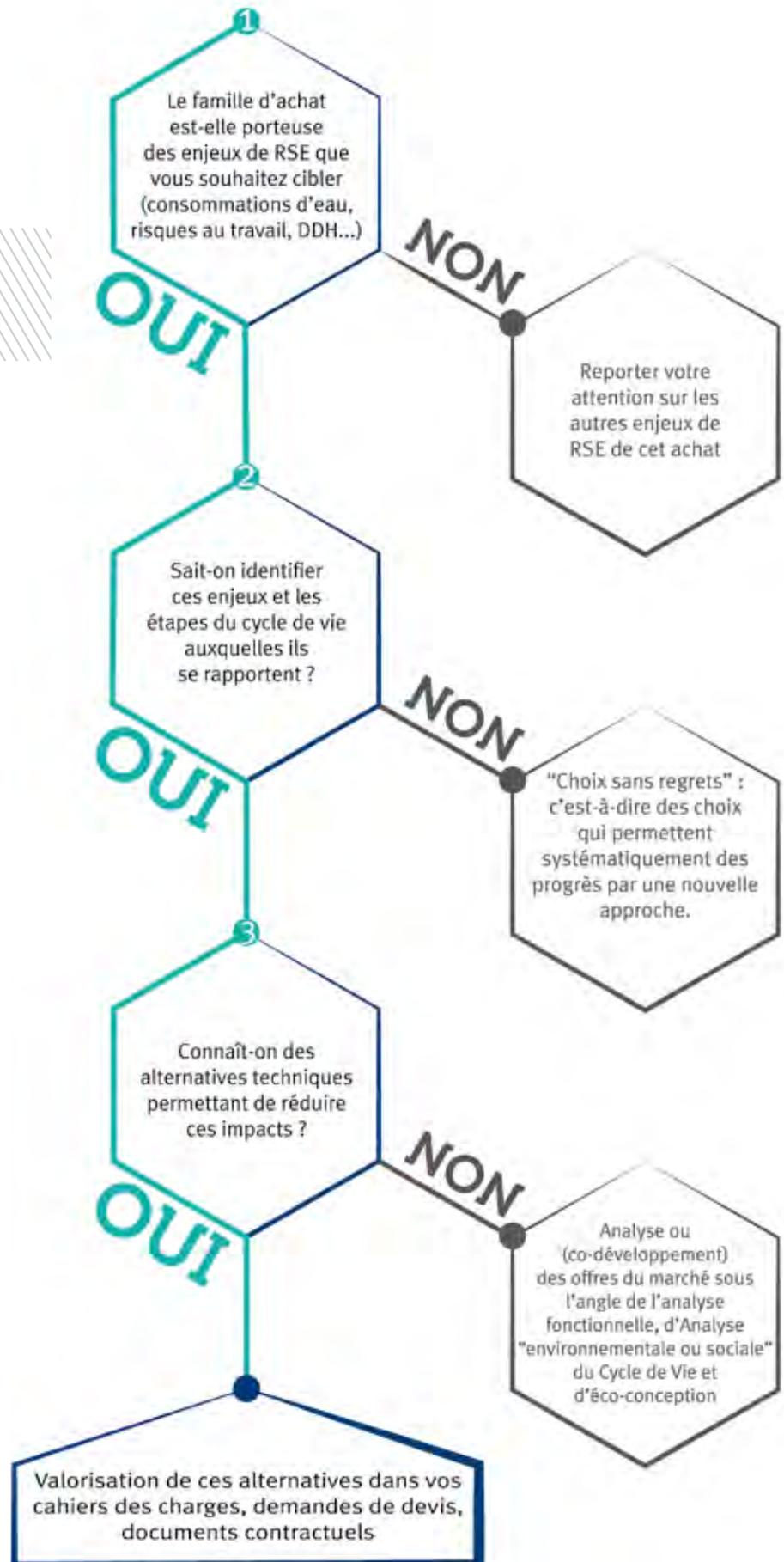
DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE D'ACHAT PAR SEGMENT

Logigramme de priorisation

Économisez votre énergie !

Identifiez par segments d'achats les priorités en matière de RSE à prendre en compte en fonction des objectifs de votre structure (définis éventuellement dans les documents énonçant la stratégie d'achats responsables).

➤ Construisez votre analyse personnelle à l'aide du logigramme ci-contre.



○ Décliner votre propre stratégie par segment

L'intégration de démarches d'achats responsables dans la gestion de vos investissements peut s'organiser comme une gestion de projets classique. Gardons en tête qu'il s'agit avant tout d'une démarche d'amélioration continue, progressive et personnalisée !

Des plans d'actions pourront ainsi être définis pour chacun des segments ou sous-segments concernés en priorité par votre démarche d'Achats Responsables. Pour les segments d'achats liés aux moyens généraux, le plan d'action se basera sur l'analyse des catalogues fournisseurs en privilégiant les produits dont les plus-values sont garanties par des labels fiables. Pour des achats plus techniques ou stratégiques, l'organisation d'une méthode sous forme de plans d'actions pourra aider la structuration de vos démarches.

Concrètement ces plans d'actions se traduiront par segments en termes de :

- Objectifs échelonnés dans le temps (principe de progressivité de la démarche à court/moyen/long termes. Définition de résultats/niveaux de performances attendus)
 - Planification des actions à mener (au regard des fréquences d'approvisionnements afin d'éviter toute situation d'urgence)
 - Identification des parties prenantes à impliquer (utilisateurs, producteurs ...)
 - Planification des ressources à mobiliser (expertises extérieures ? visites de sites/audits ?...)
 - Répartition des responsabilités pour mener les actions et atteindre les objectifs
 - Modalités de contrôle et de mesure des résultats avec les indicateurs correspondants (pour pilotage, reporting)

→| L'analyse des risques/opportunités par familles d'achats

Le travail de « cartographie » de vos achats, vous donnera une vision d'ensemble. Dans un second temps une analyse des risques et opportunités par segments vous permettra d'identifier les points techniques « RSE » à prioriser et à cadrer dans votre processus d'achat (exigences dans les documents contractuels)...

Ceux pour lesquels un succès sera plus simple à atteindre seront peut-être les premiers à mettre en œuvre (limitation des risques qualité, des changements dans les habitudes des utilisateurs, maturité des offres « responsables » par segments...) pour convaincre les parties-prenantes pas-à-pas !

→| La définition d'exigences en matière d'enjeux RSE conduira à questionner vos différentes typologies d'achats, avec une approche « cycle de vie », afin d'identifier les éventuels nouveaux risques et opportunités relatifs :

- aux caractéristiques sociales et sociétales des achats (pays de production, part main d'œuvre dans les produits, sous-traitance en chaîne, prévalence de PME/TPE locales dans le panel fournisseurs...)
- aux caractéristiques environnementales des produits (toxicité, consommation d'énergie, durée de vie, recyclabilité, déchets associés, gestion de la fin de vie, technologies alternatives, etc.) et des processus appliqués par les fournisseurs (impact du process de production, transport, gisement d'innovation...)
- aux caractéristiques économiques (coût des consommables, de maintenance/contrôle, coûts liés aux consommations d'énergie et de fluides, opportunités de recyclabilité, efficacité économique sur l'ensemble des cycles de vie des produits et prestations...)

SÉLECTION DES FOURNISSEURS

☉ Cahiers des charges et RSE

La rédaction d'un cahier des charges n'est pas une chose aisée, surtout pour les PME, dont les ressources, humaines et matérielles, sont limitées.

Ce chapitre du guide reprend la liste des principaux composants d'un cahier des charges intégrant la RSE. Cette liste doit être complétée et détaillée par l'entreprise en fonction de ses besoins, de ses spécificités et exigences particulières de chaque typologie d'achat.

→| Description générale du projet

- Présentation de l'entreprise acheteuse (production, produits /services quelle commercialise, organisation et organigramme)
- Son engagement qualité et Responsabilité Sociétale
- L'organigramme de son service achat
- Sa politique d'achat et le niveau de dépendance économique maximum des fournisseurs/prestataires (globalement ou par typologie d'achat)

→| Spécifications techniques du produit/service concerné par le Cahier Des Charges)

- Caractéristiques techniques du produits/services attendus
- Le volume d'affaire potentielle
- Les exigences en matière de traçabilité, qualité et sécurité des denrées alimentaires
- Les modalités de mise à disposition du produit ou de réalisation du service
- Les vérifications du produit/service acheté que l'entreprise acheteuse vont réaliser
- Les références des exigences réglementaires concernées par le produit/service acheté
- Les pièces justificatives exigées (Manuel HACCP, certificat d'alimentarité, schéma d'identification & de traçabilité, déclaration d'allergènes, ...)

→| Spécifications RSE

- Les exigences environnementales liées au produit (éco-conception, limitation des emballages, recyclabilité, ...)
- Les exigences environnementales liées au procédé de production du fournisseur/prestataire (tri des déchets, économie d'énergie, consommation d'eau, ...)
- Les exigences en matière de Social, Qualité de vie et de Sécurité & Santé au travail des salariés du fournisseur/prestataire et de ceux de ses sous-contractants
- Les exigences concernant les Droits de l'Homme et des normes internationales de comportement pour les salariés et sous-contractants du fournisseur/prestataire
- Les principales références des exigences réglementaires ou normes internationales de comportement en lien avec l'environnement, le social, la qualité de vie au travail, la Sécurité & Santé au Travail



- Les pièces justificatives exigées en lien avec l'environnement (produit et procédé), la qualité de vie au travail, les Droits de l'Homme (DDH) et normes internationales de comportement (bilan carbone produit, analyse environnementale procédé, arrêté ICPE, Bilan Social, Politique de lutte contre les discriminations, attestation de formation au devoir de vigilance/DDH, ...

→ | Spécifications administratives et financières

- Modalités de paiement
- Les quantités de produits/services concernés (donner de la visibilité aux fournisseurs/prestataires)
- Engagements de confidentialités réciproques
- L'entreprise se réserve le droit de réaliser des audits Qualité & RSE auprès de ses fournisseurs/prestataires
- Propriété intellectuelle du produit/service acheté et des développements réalisés
- Les clauses légales

Ce sommaire n'est pas exhaustif, de plus, le Cahier des Charges peut revêtir un aspect pédagogique en faisant la part entre des exigences et des préconisations ou axes d'amélioration (qui pourront devenir des exigences dans le temps).

🟡 Établir un système de notation loyal/impartial

S'appuyer sur un système impartial et loyal de sélection des offres fournisseurs

Dans l'analyse du marché fournisseurs, la prise en compte des enjeux de RSE conduit les acheteurs à passer de la logique du « moins disant » (le moins cher), à celle du « mieux-disant », intégrant donc une dimension qualitative à l'analyse des offres fournisseurs. Un volet « qualitatif » n'englobant pas uniquement la qualité « technique » des biens et services mais également, l'ensemble des enjeux de RSE qui se rattachent à son « cycle de vie » (de sa fabrication, à son élimination, en passant par son utilisation...).

→ | La prise en compte de ces différentes dimensions dans la sélection des fournisseurs (offres produits ou référencement) conduit les acheteurs engagés dans des démarches d'achats responsables à développer des grilles d'analyse multi-critères de notations/sélection.

Celles-ci englobant par exemple :

- Prix : 50 % de la note
- Valeur technique : 30 % de la note

- Performances en matière de RSE (avec des sous-critères) 20 % de la note

Pour l'analyse des offres, le critère de « valeur technique » sera analysé au regard de la conformité avec les exigences définies dans le cahier des charges. Le critère de « performances en matière de RSE » devra quant à lui s'appuyer sur une batterie précise de sous-critères RSE...

Les 20 % de note dédiés à la performance en matière de RSE pourront par exemple se décomposer de la sorte :

5 % : performance en matière « environnementale » (garanties techniques autour des enjeux environnementaux propres aux cycles de vie des biens et services achetés)

5 % : performance en matière « sociale » (garanties autour des conditions de réalisation des travaux : respect des réglementations, principe de l'OIT, insertion par l'activité économique...)

5 % : performance en matière « santé/sécurité au travail » (protections/formations adaptées des intervenants)

5 % :

Chacune des facettes évaluées pour ces différents sous-critères RSE ainsi que les réponses et garanties attendues par les acheteurs seront

précisée dans une trame spécifique (prenant par exemple la forme d'un « mémoire RSE ») qui constituera une des pièces du dossier de réponse attendu par l'acheteur de la part des fournisseurs/sous-traitants, au même titre que les grilles de tarification ou les pièces techniques décrivant produits et prestations.

Le contenu de ces grilles d'analyse et de questionnement RSE des fournisseurs, lors des consultations, précédant les contractualisations, sera totalement personnalisable par la structure « acheteuse » et reflétera ses propres priorités stratégiques !

→| Alors ?

Quels intérêts d'une telle structuration d'outils de sélection des fournisseurs/sous-traitants ?

La définition de critères « RSE » dans le tri des offres fournisseurs, au-delà d'un outil opérationnel de décision lors d'un achat, comporte plusieurs intérêts stratégiques...

Ces derniers permettent en effet de :

- lancer des signaux au Marché et de voir ce que sont capables de proposer les opérateurs sur ces questions (donner la parole aux fournisseurs... Innovants !)
- communiquer à ses partie-prenantes les engagements en matière de RSE, désormais intégrés au process d'achats
- jouer sur plusieurs combinaisons de pondération des différents critères de notations afin d'éviter les risques liés à des exigences trop poussées (ne pas se laisser enfermer dans des offres trop coûteuses si vos exigences RSE et/ou le critère associé sont trop fort(e)s. Inversement un critère RSE faiblement pondéré pourra tester un secteur sur lequel vous avez peu de visibilité).

→| Quelques principes de base à garder en tête dans la construction de vos critères « RSE » de sélection.

Pour illustration, 2 pistes d'actions proposées dans le cadre de l'opération ARA sur le volet « loyauté des pratiques » dans l'acte d'achat :

➤ Nous favorisons l'équité de traitement de nos fournisseurs par la mise en place d'un accès non discriminant aux référencements, appels d'offres et attributions de nos marchés/consultations.

➤ Nous favorisons l'équité de traitement de nos fournisseurs par la mise en œuvre de systèmes de jugements des offres reposant sur des critères de sélection/attribution transparents, communiqués en externe et en interne et traçables en vue d'un contrôle et d'une communication a posteriori.

Vos critères devront alors :

- Être pertinents techniquement ! C'est-à-dire que les questions en matière de RSE qui seront posées seront bien liées à l'objet de votre achat (par exemple les qualifications d'une équipe réalisant une prestation ou le taux d'émission de CO₂ pour l'achat d'un véhicule). Est-il pertinent de ne demander que des garanties sur le management de son site appliqué par un fournisseur alors que vous lui achetez un produit ?

- Être compréhensibles et donc opérationnels. La complexité peut décourager des TPE/PME... Dans une dynamique d'amélioration continue, ces dispositifs peuvent rester simples dans un 1er temps et évoluer en même temps que se structurent les démarches des fournisseurs. Des notices explicatives pourront être jointes à ces nouvelles pièces attendues. Le périmètre de vos attentes devra être précisé clairement afin que toutes les offres soient comparables sur une base commune !

- Être structurés et communiqués clairement aux fournisseurs/sous-traitants concernés. Dans une perspective de respect des principes de loyauté dans les affaires, ces cadres de réponses devront être communiqués de façon égale auprès des différents candidats. Notons que pour les acheteurs ces cadres précis et rigoureux de réponse faciliteront la comparaison des offres et donc la prise de décisions.

Autre avantage, un cadre précis de définition d'exigences est aussi un cadre précis de prise d'engagements de la part des futurs partenaires de l'acheteur... 1er pas vers la définition d'outils de suivi et d'évaluation de la bonne exécution du contrat (conformité des produits, réalisation des prestations...).

**Retrouvez la Charte
des achats responsables du
programme 3D p 32.**

Faire le tri dans l'offre ~ les logos



Démarche volontaire



Démarche contrainte



Vérification par tierce partie indépendante



Gouvernance & Territoire



NF Environnement

www.ecolabels.fr

La marque NF Environnement (ou Ecolabel NF Environnement) permet de distinguer les produits présentant un impact moindre sur l'environnement tout en garantissant des performances identiques aux produits analogues.

Les impacts environnementaux sont étudiés tout au long du cycle vie du produit (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits, en passant par les étapes de fabrication et d'utilisation). On parle d'une approche multi étapes et multicritères.

NORME : ISO 14 024



Ecolabel Européen

www.ecolabels.fr

L'Écolabel Européen permet de distinguer les produits présentant un impact moindre sur l'environnement tout en garantissant des performances identiques aux produits analogues.

L'Écolabel Européen est le seul logo écologique européen officiel utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne, qui présente la spécificité « de tenir compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits ». La révision régulière des critères écologiques permet de prendre en compte les évolutions technologiques et de maintenir cette sélectivité.

NORME : ISO 14 024



Ecolabel Ange Bleu

www.blauer-engel.de

L'écolabel environnemental Ange Bleu permet d'identifier les produits qui atteignent un niveau de nuisance le plus bas possible, sur le plan environnemental et sanitaire. Les produits certifiés doivent bénéficier de performances équivalentes à un produit analogue présent sur le marché. Les impacts sont étudiés tout au long du cycle vie du produit.

NORME : ISO 14 024



Ecolabel Nordique

www.svanen.se

L'Écolabel Nordique a pour objectif d'aider le consommateur à identifier les produits ayant un plus faible impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie du produit (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits, en passant par les étapes de fabrication et d'utilisation). Il a été développé par 5 pays nordiques : l'Islande, le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande.

NORME : ISO 14 024



Ruban de Möbius

Le ruban de Möbius est le symbole universel du recyclage depuis le début des années 1970. Sans chiffres indiqués en son centre, il sert à reconnaître les objets élaborés à partir de matériaux recyclables... Sans fournir donc de garanties que les matériaux seront effectivement recyclés !

NORME : ISO 14 021



Ruban de Möbius

Le ruban de Möbius est le symbole universel du recyclage depuis le début des années 1970. Lorsqu'il comporte un taux en son centre, ce dernier sert à préciser le taux de matériaux recyclés entrant dans la composition du produit... Celui-ci vous fournit donc la garantie d'une plus-value environnementale déjà mise en oeuvre !

NORME : ISO 14 021





Environnement



Santé & Sureté
Sécurité au
Travail



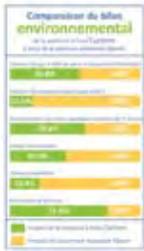
Qualité



Sécurité Denrées
Alimentaires (SDA)



Social & Droit
de l'Homme



Eco-profils

Evaluation environnementale d'un produit reposant sur une approche multi-critère et multi-étape faisant appel à la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.

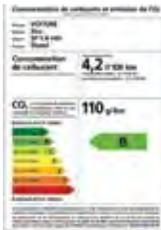
NORME : ISO 14 025



Etiquette énergie

www.newenergylabel.com

Etiquette énergie apposée de façon obligatoire en Europe sur plusieurs familles d'équipement électroménager (Lave-linge, lave-vaisselle, Réfrigérateurs, Sèche-linge). Il s'agit donc d'un marquage réglementaire obligatoire.



Etiquette CO₂

www.economiedenergie.fr

Etiquette indiquant la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO₂ apposée de façon obligatoire sur les voitures en France afin de sensibiliser le consommateur et l'inciter

à choisir des véhicules moins polluants. Il s'agit donc d'un marquage réglementaire obligatoire.



Energy Star

www.eu-energystar.org

Energy Star est un programme international lancé en 1992 par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (USEPA) et par le Département américain de l'énergie. Il vise à permettre au consommateur d'identifier les équipements informatiques les plus efficaces en termes de consommation énergétique. Depuis 2003, dans le cadre d'un accord passé avec les États-Unis, la Communauté européenne participe au programme ENERGY STAR pour ce qui est des équipements de bureau.



FSC

Forest Stewardship Council

<http://fr.fsc.org>

Le « Forest Stewardship Council » (FSC®) est un organisme international dont la mission fondatrice est d'apporter un schéma de certification indépendant et crédible garantissant que les forêts sont gérées d'une façon écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques des générations actuelles et futures.



FSC

Forest Stewardship Council

<http://fr.fsc.org>

Il existe 3 cas de figure différents : « FSC 100 % », « FSC Mixte », « FSC Recyclé ». Dans le cas du logo « FSC Mixte », le bois utilisé qui n'est pas issu d'exploitations forestières certifiées doit néanmoins être certifié « Bois contrôlé », ce qui signifie qu'il exclut certaines sources de bois jugées inacceptables par le FSC® (sont par exemple jugées inacceptables les bois récoltés illégalement, issus de la déforestation ou de forêts à haute valeur de conservation, les OGM...).





PEFC
Program for the Endorsement
of Forest Certification
www.pefc-france.org

Le label PEFC certifie le bois issu de forêts exploitées selon des critères de gestion durable : respect des ressources, gestion à long terme. Attention, le label PEFC peut être accordé sur la base d'un simple engagement à mettre des actions en place par la suite ! Aucune prise en compte des enjeux sociaux (contrairement à FSC). A privilégier sur les bois européens donc !



APUR - Association des Producteurs et Utilisateurs de papiers-cartons Recyclés

L'Association des Producteurs et Utilisateurs de Papiers Recyclés (l'APUR) a créé une marque dans le but de promouvoir l'usage du papier recyclé et de signaler aux consommateurs les produits de papeterie (papiers, cahiers, enveloppes...) issus de matériaux recyclés. Le logo doit mentionner le pourcentage de fibres de récupération dans les produits qui le portent. Chaque logo comporte un numéro d'agrément dont a fait l'objet la gamme de papier ou carton concernée ; ce numéro a pour vocation d'identifier le pays d'origine et le fabricant, les caractéristiques et la composition du produit auquel il est attribué.



Paper By Nature
www.paperbynature.com

Paper By Nature est une association à but non lucratif créée en 2008 ayant pour vocation de promouvoir des pratiques écologiques dans l'industrie des produits papetiers transformés ainsi qu'une utilisation responsable du papier par les consommateurs. L'association est constituée d'entreprises et de syndicats professionnels et cherche à offrir la première référence globale, claire et fiable pour les consommateurs européens d'articles papetiers transformés grâce à son logo « Paper By Nature ».



EPEAT
Electronic Product
Environmental Assessment Tool
www.epeat.net

Le logo EPEAT concerne les produits électroniques. Il a pour vocation d'aider les acheteurs à s'orienter vers les produits à faible impact environnemental et de soutenir les producteurs faisant preuve de responsabilité et d'innovation. La certification EPEAT se base sur un système de classement : Or, Argent et Bronze, en fonction du nombre de critères du référentiel IEEE (Institute of Electrical and Electronic Engineers) satisfaits par le produit.



AB
Agriculture Biologique
agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique

Le logo agriculture biologique est délivré par des organismes certificateurs. La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard des produits obtenus grâce à des substances et des procédés naturels.



Agriculture Biologique Logo Européen
www.organic-farming.europa.eu

Le label bio de l'union européenne est un label certifiant que le produit visé est conforme au règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne, basé sur l'interdiction des engrais et pesticides de synthèse. À partir du 1er juillet 2010, l'UE introduit un nouveau logo biologique de couleur verte.

Au minimum, le logo garantit que :

- 95 % ou plus des composants du produit sont issus de l'agriculture biologique ;
- le produit est conforme aux règles du système officiel d'inspection ;
- le produit provient directement du producteur ou du préparateur dans un emballage scellé ;
- le produit porte le nom du producteur, du préparateur ou du distributeur et le nom ou le code de l'organisme d'inspection.

Selon l'association UFC - Que Choisir, le cahier des charges du label européen est moins contraignant que le label français AB3. Ce dernier a toutefois été aligné sur le label européen en 2004.





Label Rouge

www.labelrouge.fr

Le Label Rouge est l'unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature.

Le Label Rouge atteste que des denrées alimentaires ou des produits agricoles non alimentaires et non transformés possèdent des caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure, résultant notamment de leurs conditions particulières de production ou de fabrication et conformes à un cahier des charges, qui les distinguent des denrées et produits similaires habituellement commercialisés » (art. L.641-1 du code rural)



AOC

Appellation d'Origine Contrôlée

AOP

Appellation d'Origine Protégée

www.inao.gov.fr

Label créé en France en 1935 initialement pour le secteur viticole. L'AOC s'est étendue à l'ensemble des produits agroalimentaires en 1990. Il est remplacé par le label européen AOP. L'AOC désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. L'AOC ne peut concerner qu'un produit qui possède une notoriété dûment établie



ASC - Aquaculture

Stewardship Council

www.asc-aqua.org

Label international d'aquaculture durable créé en 2009 par WWF et l'organisation hollandaise IDH pour limiter les impacts liés à cette activité (pollution des eaux, recours aux huiles et farines de poisson, déboisement de mangroves...).



IGP

Indication Géographique Protégée

www.inao.gov.fr

L'IGP est un signe d'identification de la Communauté européenne, créé en 1992. Attribuée initialement aux produits alimentaires spécifiques portant un nom géographique et liés à leur origine géographique, elle a été étendue aux vins depuis 2009 (les spiritueux en sont exclus). Les noms d'IGP sont protégés dans toute l'Union européenne.

Une dénomination d'indication géographique protégée a pour cible les groupements de producteurs, de transformateurs ou autres qui sont intéressés par la protection d'un produit spécifique portant un nom géographique. Leur gestion est assurée par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Depuis 1er janvier 2007, ce signe de qualité n'est plus nécessairement couplé à un Label rouge ni à une certification de conformité produit (CCP).



MSC

Marine Stewardship Council

www.msc.org

Le logo Marine Stewardship Council (MSC) a pour objectif de permettre aux consommateurs de reconnaître les produits issus de la pêche durable. Le référentiel MSC se base sur trois principes environnementaux : l'état du stock, l'impact sur l'écosystème marin et la gestion de la pêche. Il concerne les produits de la mer de la pêche sauvage (poissons, crustacés...). Le programme du MSC repose sur deux certifications complémentaires : une première pour les pêcheries et une seconde pour toutes les entreprises de la chaîne d'approvisionnement (Chaîne de Garantie d'Origine) afin de garantir la traçabilité des produits de la mer certifiés MSC. Sont concernés : Poissons et invertébrés (coquillages, crustacés, céphalopodes...) sauvages. Sont exclus : Les produits issus de l'aquaculture.



Pour en savoir plus, retrouvez le guide pratique des logos environnementaux sur les produits sur www.ademe.fr



DEMETER
www.demeter.fr

DEMETER est une marque qui permet de reconnaître les produits issus de l'agriculture biodynamique. L'agriculture biodynamique est un mode de production agricole qui repose sur les principes de l'anthroposophie, une science spirituelle développée par Rudolf Steiner (1861-1925). On appelle « agriculture biodynamique » une agriculture qui assure la santé du sol et des plantes pour procurer une alimentation saine aux animaux et aux Hommes. Elle se base sur une profonde compréhension des lois du « vivant » acquise par une vision qualitative / globale de la nature. L'obtention du logo DEMETER a comme pré-requis l'obtention de la certification « Agriculture Biologique » comme définie dans le Règlement européen (CE) n° 834/2007.



Fairtrade / Max Havelaar
www.maxhavelaarfrance.com

Lancé en 1988 par des producteurs de café mexicains, Fairtrade / Max Havelaar a été le premier logo de commerce équitable d'envergure internationale. L'association Fairtrade / Max Havelaar vise à modifier le système commercial conventionnel afin que les petits producteurs du Sud en retirent les bénéfices, et puissent accroître leur accès aux marchés. Ces actions peuvent engendrer des améliorations du bien-être social et économique des petits producteurs, leur autonomisation mais aussi la durabilité de leur environnement.



Nature et Progrès
www.natureetprogres.org

Label biologique sur les productions végétales et animales de l'association Nature et Progrès créé en 1974. Les produits sont issus de l'agriculture biologique sans utilisation d'intrants chimiques de synthèse ; ils respectent également d'autres conditions. Il existe deux cahiers des charges, l'un consacré aux productions végétales, l'autre aux productions animales.



ISO 14001
www.iso.org

Référentiel normatif relatif au déploiement d'un "système de management environnemental"

NORME : ISO 14 001



ISO 22000
www.iso.org

Référentiel normatif international, relatif à la sécurité des denrées alimentaires. Applicable pour tous les organismes de la filière agro-alimentaire

NORME : ISO 22 000



Règlement Européen EMAS - Eco Management and Audit Scheme
www.iso.org

Adopté dès 2001, il permet à toute entreprise, collectivité ou organisation le désirant, d'évaluer, améliorer et rendre compte de ses performances environnementales dans un système de management environnemental reconnu, standardisé et crédible

NORME : ISO 14 001



ISO 9001
www.iso.org

Référentiel normatif relatif au déploiement d'un "système de management de la qualité"

NORME : ISO 9 001





Agriconfiance®

www.agriconfiance.coop

Agriconfiance est une marque de Coop de France qui repose sur 2 normes certifiables : la norme NFV01005 Système de management de la qualité des activités agricoles et la norme NFV01007 Système de management de la qualité et de l'environnement des activités agricoles. La particularité de ces 2 normes est qu'elles reposent sur un référentiel de management et que les SOPA (structures Organisées de Production Agricoles) dont la gouvernance comprend au moins un représentant des producteurs adaptent leurs engagements (et donc les pratiques) en fonction des besoins et attentes des clients (pour la partie qualité), en fonction des résultats des analyses environnementales des producteurs agricoles (pour la partie environnement) et en fonction des exigences réglementaires applicables. La certification est délivrée par AFNOR Certification, SGS et BVC. Le certificat mentionne le nombre de producteurs et/ou la surface et/ou le tonnage de produits concernés. C'est une certification collective de producteurs agricoles portée par une SOPA (souvent des coopératives).

NORME : ISO 26 000 - NFV01005



Label Relations

fournisseur responsables

www.relations-fournisseur-responsables.fr

Le Label Relations fournisseur responsables vise à distinguer les entreprises françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

Il est le premier label d'Etat en la matière remis par les pouvoirs publics et est attribué pour une période de trois ans.



Marque NF

Marquage réglementaire garantissant la conformité à des caractéristiques de sécurité, d'aptitude à l'emploi et de qualité définies dans le référentiel de certification correspondant.

NORME NF PROPRE
À CHAQUE PRODUIT



Point vert

Symbole indiquant que le fabricant paie sa cotisation à un organisme agréé par les pouvoirs publics pour la valorisation des déchets d'emballage.



ISO 26000

www.iso.org

Référentiel normatif relatif au déploiement des principes de "Responsabilité Sociétale des Entreprises/Organisations". Evaluation et non certification autour de 7 questions centrales visant fournir des informations sur la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement. Démarche d'amélioration continue visant un comportement transparent et éthique.

NORME : ISO 26 000



Imprim'Vert

www.imprimvert.fr



La marque permet aux imprimeurs, grâce à l'affichage du logo, de valoriser leurs efforts environnementaux tels que l'élimination des déchets dangereux, cartouches d'encre, chiffons souillés, solvants, etc., conformément à la réglementation, sécurisation de stockage des liquides dangereux et abandon des produits toxiques au profit de produits moins dangereux.



Marquage CE

(Conforme aux Exigences)

Marquage réglementaire indiquant la conformité du produit aux exigences essentielles définies dans la ou les directives concernées (Ensemble de règles générales relatives à la sécurité et à la santé).

NORME : RÉGLEMENTAION UE
PROPRE À CHAQUE
FAMILLE DE PRODUITS



Triman

Symbole relatif à la signalétique commune des produits recyclables qui relèvent d'une consigne de tri

NORME : RÉGLEMENTAION UE
PROPRE À CHAQUE FAMILLE DE PRODUITS



NÉGOCIATION/ CONTRACTUALISATION

Formalisation des engagements RSE

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES DU PROGRAMME 3D



Cette charte est construite en termes d'engagements réciproques et va au-delà d'une simple relation client & fournisseurs basée sur le rapport qualité/prix.

Cette charte des achats responsables doit permettre aux fournisseurs de produits et de services de progresser sur la voie de la Responsabilité Sociétale. Une politique d'achats responsable se construit sur du long terme et doit permettre aux fournisseurs d'intégrer ces nouvelles exigences dans le temps et de manière à ce qu'elles restent économiquement viables.

Les entreprises du collectif 3D, dans le cadre de leur démarche de Responsabilité Sociétale, s'engagent à intégrer dans leurs pratiques d'achats la prise en compte des 7 principes de la Responsable Sociétale et les questions centrales de la norme ISO 26000 pouvant concerner leur chaîne d'approvisionnement.

« Une politique d'achat responsable se construit sur du long terme et doit, dans le cadre d'une relation gagnant/gagnant, permettre à une entreprise d'évoluer et de faire évoluer ses fournisseurs sur la voie de la responsabilité sociétale ».

SOMMAIRE DE LA CHARTRE

- | Droits de l'homme
- | Environnement
- | Relations et Conditions de Travail
- | Loyautés des pratiques & droits de propriétés intellectuelles
- | Sécurité des denrées alimentaires
- | Transparence & reporting réciproque
- | Evaluation réciproque et amélioration continue

→| DROITS DE L'HOMME

Les entreprises 3D s'engagent à respecter les normes internationales de comportement et les droits de l'Homme. Elles s'assurent qu'elles ne contribuent pas volontairement ou involontairement via les pratiques de leurs fournisseurs :

- Au travail des enfants,
- À l'exploitation des salariés de la chaîne d'approvisionnement,
- Au non respect des textes réglementaires en matière social en vigueur dans les différents pays d'appartenance des salariés de sa chaîne d'approvisionnement,
- Au non respect de la liberté d'association et au droit de négociation collective,
- Aux discriminations y compris à l'encontre des groupes vulnérables,
- À l'appauvrissement des ressources naturelles pouvant impacter le niveau et les conditions de vie des populations locales.

DROITS DE L'HOMME

Engagements de l'entreprise 3D vis-à-vis des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none">✓ Réaliser une enquête RSE auprès de ses fournisseurs sur le volet droits de l'Homme au moins tous les 3 ans,✓ Informer ses fournisseurs des normes internationales de comportement et des droits de l'homme,✓ Sensibiliser l'ensemble de ses salariés aux droits de l'homme,
Engagements attendus de la part du fournisseur de l'entreprise 3D	<ul style="list-style-type: none">✓ Respecter les normes internationales de comportement et les droits de l'homme et les faire respecter à ses propres fournisseurs de produits et services,✓ Répondre aux enquêtes RSE réalisées par les entreprises 3D,✓ Définir et réaliser des actions permettant d'améliorer leur niveau de respect des droits de l'homme si nécessaire,✓ Signaler sans délais indus toutes atteintes aux droits de l'Homme portées à sa connaissance.

→| L'ENVIRONNEMENT

Les entreprises 3D ont pour objectifs de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement qu'elles génèrent du fait de leurs activités. Ces impacts peuvent être sur du court et long terme ET directs ou indirects. C'est notamment pour maîtriser ces impacts indirects que les entreprises 3D ont le souci de faire progresser la performance environnementale de leurs fournisseurs et également des transporteurs.

ENVIRONNEMENT

Engagements de l'entreprise 3D vis-à-vis des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none">✓ Réaliser annuellement une enquête RSE auprès de ses fournisseurs sur le volet environnemental,✓ Intégrer de façon progressive dans ses données d'achats des exigences environnementales sur plusieurs années pour permettre à ses fournisseurs d'améliorer leur performance environnementale dans le temps,✓ Accompagner ses fournisseurs dans leurs progrès environnementaux.
Engagements attendus de la part du fournisseur de l'entreprise 3D	<ul style="list-style-type: none">✓ Respecter les réglementations environnementales des pays dans lesquels les produits et les services sont créés✓ Mettre en place des actions pour protéger et préserver l'environnement par des moyens tels que :<ul style="list-style-type: none">- la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau,- la limitation de l'utilisation de substances chimiques,- la maîtrise des rejets de substances chimiques dans l'air, l'eau et le sol, l'élimination,- le recyclage/valorisation/réduction des déchets,- l'utilisation durable des ressources.✓ Réaliser une analyse environnementale et les Aspects Environnementaux Significatifs et mettre en place des actions pour les surveiller et les maîtriser✓ Préserver la faune et la flore endémique lors des activités de production✓ S'engager dans un délai raisonnable dans une démarche de management de l'environnement conformément aux normes ISO 14001 ou NFV01007 pour les activités de production agricoles✓ Signaler sans délais indus tout accident environnemental ayant généré une pollution

→| RELATIONS ET CONDITION DE TRAVAIL

Les entreprises 3D sont soucieuses de maintenir les emplois, d'assurer l'égalité des chances, d'assurer les conditions d'un dialogue social efficace, de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles et de développer les compétences. C'est l'Homme qui construit la performance globale de l'entreprise. Les fournisseurs sont parties intégrantes de la sphère d'influence des entreprises 3D et contribuer à améliorer la performance sociale auprès de l'ensemble des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement participe à cette quête d'excellence.

RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Engagements de l'entreprise 3D vis-à-vis des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none">✓ Réaliser une enquête RSE auprès de ses fournisseurs sur le volet social et Sécurité & Santé au Travail (SST) au moins tous les 3 ans.✓ Etablir, pour l'ensemble des opérateurs intervenants sur ses sites, des consignes d'hygiène et de sécurité. Sensibiliser ces opérateurs aux risques spécifiques et s'assurer du respect des consignes d'hygiène et de sécurité.✓ Accompagner ses fournisseurs dans leurs progrès sociaux et SST
--	--

RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Engagements attendus de la part du fournisseur de l'entreprise 3D

EN MATIERE DE SECURITE & SANTE AU TRAVAIL

- ✓ Respecter les réglementations en matière de droit social et de Sécurité & Santé au Travail (SST) des pays dans lesquels les produits et les services sont créés
- ✓ Pour les entreprises intervenantes sur les sites de l'entreprise 3D ; respecter l'ensemble des consignes d'hygiène et de sécurité
- ✓ Fournir à l'ensemble de ses salariés la formation, les infrastructures et les équipements de protection individuelle permettant une réelle prévention des risques
- ✓ Réaliser une analyse des risques en matière de SST et mettre en place des actions pour maîtriser, surveiller ou éliminer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sans omettre les RPS (Risques Psycho-sociaux)

EN MATIERE SOCIAL

- ✓ Permettre à l'ensemble de ses salariés de suivre des formations permettant d'évoluer en compétence
- ✓ Réaliser et communiquer un bilan social concernant l'égalité professionnelle, les résultats en matière de SST (Nbre d'AT, de MP, durée moyenne des arrêts de travail), la réalisation du dialogue sociale (Instance Représentative du Personnel, nbre d'heures de délégation)

→ LOYAUTÉ DES PRATIQUES & DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les entreprises 3D, conformément à la loi française, n'exercent aucune pratique commerciale déloyale. La fonction achat et vente de l'entreprise sont les plus exposées à ces risques. C'est pour ces raisons que les entreprises 3D mettent en œuvre des dispositions de prévention et le cas échéant de correction en matière de corruption ET conflit d'intérêt et ce notamment avec leurs fournisseurs et clients. De plus, elles respectent la confidentialité des propriétés intellectuelles fournis par des tiers (formulation de produits, recettes, procédés spéciaux) le plus souvent les clients et parfois les fournisseurs. Dans le cadre des relations contractuelles avec leurs fournisseurs, les entreprises 3D peuvent être amenées à fournir ou à connaître des données d'ordre stratégique.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES & DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Engagements de l'entreprise 3D vis-à-vis des fournisseurs

- ✓ Faire signer à ses acheteurs et aux vendeurs de l'entreprise 3D un engagement éthique
- ✓ Mettre en place un Comité d'Éthique pour prévenir les risques de corruption et gérer les éventuels dysfonctionnements en matière d'éthique signalés par les fournisseurs
- ✓ Transmettre aux fournisseurs les coordonnées d'un opérateur, indépendant des activités d'achats et de ventes, en charge de l'enregistrement des signalements de tentatives et de faits de corruption et ayant autorité pour saisir le Comité d'Éthique de l'entreprise
- ✓ Mettre en place une gestion prévisionnelle des achats pour donner de la visibilité aux fournisseurs dans la mesure du possible
- ✓ Faire preuve d'impartialité lors du référencement et de l'évaluation de leurs fournisseurs et baser ces évaluations sur la base de critères objectifs. La méthode d'évaluation ainsi que les résultats sont systématiquement transmis aux fournisseurs.
- ✓ Limiter, lorsque cela est possible, la dépendance économique des fournisseurs
- ✓ Mettre en place des dispositions pour garantir la confidentialité en interne des informations transmises par les fournisseurs ou collectées lors des audits fournisseurs et notamment les informations à caractère stratégique (recette, liste de clients ou de consommateurs, procédé spéciaux, etc.). Une attention particulière sera portée aux stagiaires et aux personnels en CDD concernant l'accès à ces informations.
- ✓ A ne pas tirer un bénéfice d'une technologie ou d'une innovation mise en œuvre par un fournisseur sans l'accord formel de ce dernier.

Engagements attendus de la part du fournisseur de l'entreprise 3D

- ✓ Identifier l'ensemble de ses salariés exposés à des risques de corruption dans le cadre des activités professionnelles
- ✓ Faire signer un engagement éthique à ses acheteurs et vendeurs
- ✓ Ne pas offrir de cadeau/pots-de-vin ou autres avantages aux acheteurs ou tout autre salarié/représentant de l'entreprise 3D en vue de faciliter leurs activités avec l'entreprise 3D
- ✓ S'engager à lutter contre toute forme de corruption dans leur entreprise et vis-à-vis de leur propre chaîne d'approvisionnement
- ✓ Signaler sans délais indus tous cas de corruption active ou passive portées à sa connaissance
- ✓ Mettre en place des dispositions pour garantir la confidentialité en interne des informations transmises par l'entreprise 3D et notamment les informations à caractère stratégique (recette, liste de clients ou de consommateurs, etc.). Une attention particulière sera portée aux stagiaires et aux personnels en CDD concernant l'accès à ces informations.
- ✓ Signaler immédiatement à l'entreprise 3D tous cas d'accès à des informations stratégiques par des personnes non autorisées.

→| SECURITE DES DENREES ALIMENTAIRES

La fourniture de denrées alimentaires sûres aux acheteurs et aux consommateurs est vitale pour leur pérennité. La sécurité des denrées alimentaires est donc un enjeu majeur que doivent partager les fournisseurs et notamment ceux qui fournissent des matières premières, des ingrédients, des additifs, des auxiliaires technologiques, des conditionnements, des prestations dans les procédés et/ou qui réalisent tout ou partie de la transformation/manipulation/stockage/transport des produits de l'entreprise.

SECURITE DES DENREES ALIMENTAIRES

Engagements de l'entreprise 3D vis-à-vis des fournisseurs

- ✓ Etablir des CDC lisibles, compréhensibles et pédagogiques notamment pour tous les fournisseurs de produits ou services pouvant impacter sur la sécurité des denrées alimentaires
- ✓ Fournir et actualiser la liste et coordonnées de ses salariés en charge du retrait/rappel de produits
- ✓ Accompagner ses fournisseurs dans leurs progrès en matière de sécurité des denrées alimentaires.

Engagements attendus de la part du fournisseur de l'entreprise 3D

- ✓ Respecter les réglementations en vigueur en matière de sécurité des denrées alimentaires de leurs pays et les Règlements Européen 178/2002 et 852 et 853/2004 HACCP
- ✓ Mettre en œuvre des dispositions de maîtrise opérationnelle de la sécurité des denrées alimentaires en cohérence avec les normes reconnues par la Global Food Safety Initiative (GFSI)
- ✓ Former l'ensemble de ses salariés à la sécurité des denrées alimentaires
- ✓ Fournir à l'entreprise 3D et à chaque modification l'ensemble des certificats/justificatifs concernant : l'alimentarité, l'absence de migration, les allergènes, les OGM et tout autre document démontrant des garanties en matière de sécurité alimentaire
- ✓ Définir et actualiser en permanence la procédure de retrait/rappel de lot
- ✓ S'engager dans un délai raisonnable dans une démarche de management de la sécurité des denrées alimentaires conformément à la norme ISO 22000 et/ou IFS/BRC
- ✓ Signaler immédiatement tous cas de contamination des produits fabriqués et/ou fournis à l'entreprise 3D

→| TRANSPARENCE & REPORTING RECIPROQUE

La redevabilité ainsi que la transparence sont 2 des 7 principes de la responsabilité sociétal tel que définie dans la norme ISO 26000. Le principal outil de cette transparence et de ce reporting est le rapport de Développement Durable des entreprises 3D. Une connaissance des pratiques et des résultats en matière de responsabilité sociétale des fournisseurs est nécessaire.

TRANSPARENCE & REPORTING RECIPROQUE

Engagements de l'entreprise 3D vis-à-vis des fournisseurs

- ✓ Communiquer dans le rapport Développement Durable les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale mises en œuvre par les fournisseurs qui sont dans la sphère d'influence directe des entreprises 3D
- ✓ Communiquer aux fournisseurs les axes stratégiques qui les concernent
- ✓ Communiquer de façon claire les modalités de paiement aux fournisseurs
- ✓ Ne pas mettre en place des clauses abusives dans les conditions générales d'achat et de les communiquer à chaque fournisseur avant le référencement initial

Engagements attendus de la part du fournisseur de l'entreprise 3D

- ✓ Répondre aux enquêtes RSE menées par les entreprises 3D
- ✓ Accepter les audits fournisseurs éventuellement réalisés par l'entreprise 3D ou ses représentants
- ✓ Promouvoir la charte des achats responsables dans leur propre chaîne d'approvisionnement

→| EVALUATION RECIPROQUE & AMELIORATION CONTINUE

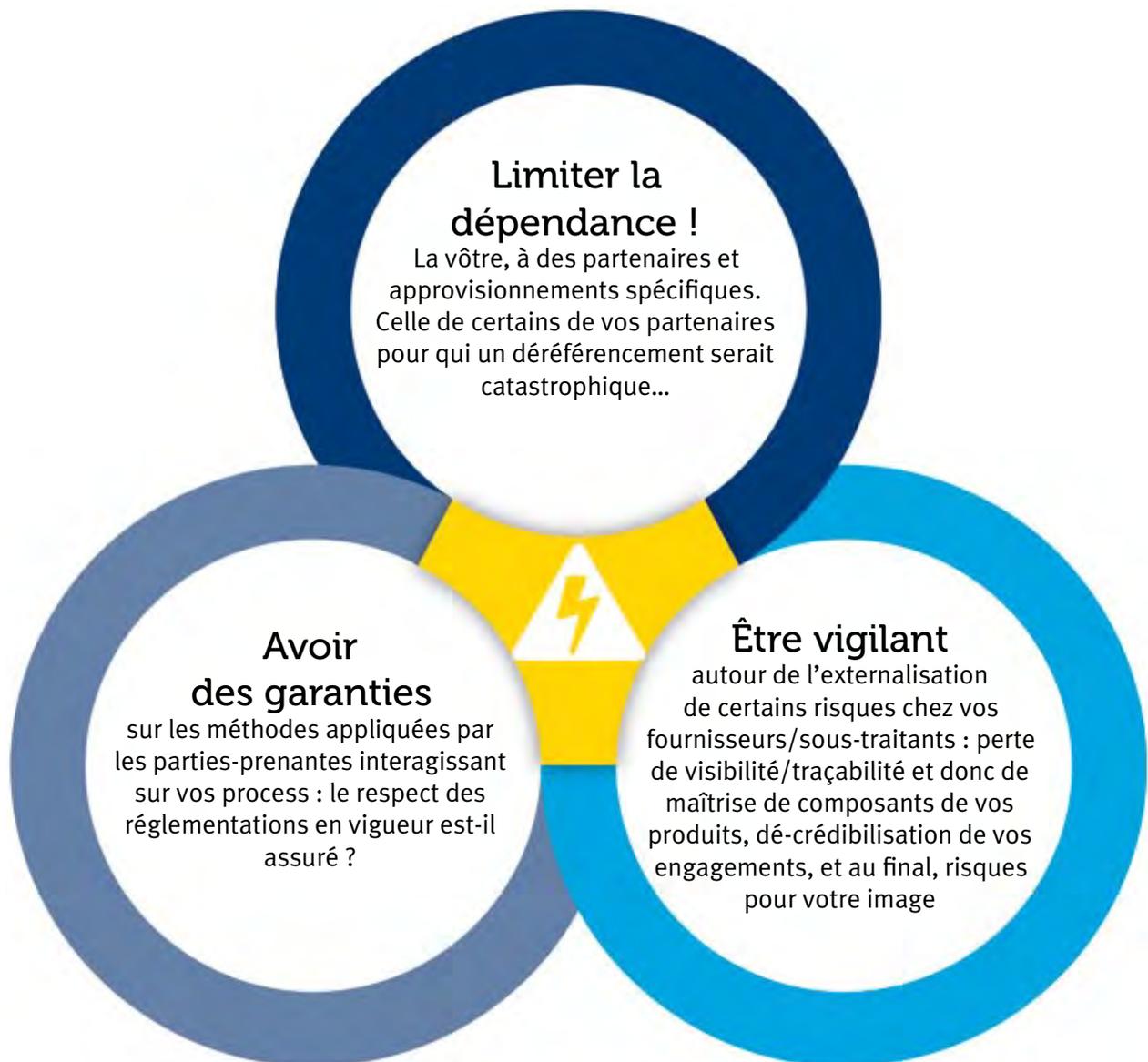
La Responsabilité Sociétale doit viser une amélioration permanente des pratiques et des résultats obtenus. C'est pour cette raison que les entreprises 3D procèdent à une enquête de perception et de satisfaction auprès de leurs fournisseurs pour évaluer leurs capacités à honorer les engagements de la présente charte et à planifier les actions de progrès idoines. Les fournisseurs sont également évalués sur la base du prix, de la qualité et des critères de RSE définies dans la présente charte ; ils devront également planifier et mettre en œuvre des actions de progrès.

CETTE CHARTRE DOIT ETRE SIGNEE PAR CHAQUE FOURNISSEUR AVEC LESQUELLES L'ENTREPRISE SOUHAITE CONSTRUIRE UN VERITABLE PARTENARIAT DURABLE.

🟡 Loyauté dans les pratiques

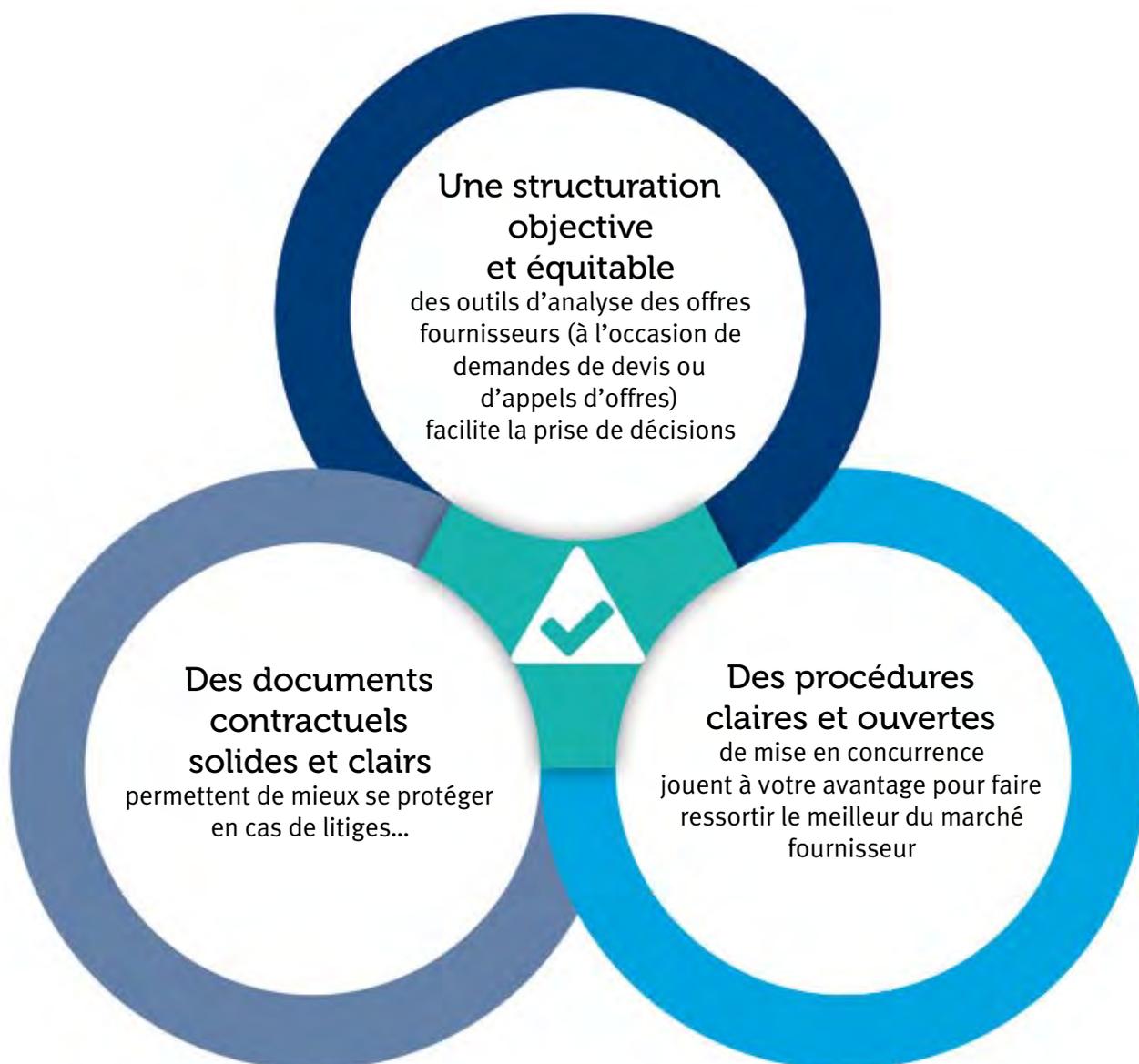
Intégrer les notions de loyauté des pratiques dans ses procédures d'achats est une démarche peu coûteuse et déclinable facilement à tous types de structures. Formaliser ce type d'engagements dans ses documents de contractualisation (fournisseurs, sous-traitants) constitue même une belle opportunité de sécuriser sa propre gestion en prévenant des risques auxquels la plupart des entreprises s'expose.

Exemple de risques :



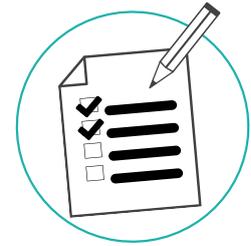
La formalisation et l'intégration de ces notions est porteuse de nombreux avantages :

L'intégration de pratiques loyales dans les affaires tend à transformer les relations commerciales en partenariats « mutuellement bénéfiques ». La visibilité donnée à vos fournisseurs/sous-traitants par des contractualisations formelles, voire pluriannuelles, encourage l'émergence d'innovations répondant précisément à vos besoins. Ces approches favorisent le co-développement de solutions personnalisées permettant aux acteurs par segments de vous faire bénéficier plus librement de leurs expertises/savoir-faire.



Différents niveaux de mise en œuvre sont possibles dans votre structure...

Voici votre check-list / mémo synthétique des pratiques pouvant être intégrées au fonctionnement de votre structure...



VOUS APPUYER SUR UN SYSTÈME DE VEILLE PERMETTANT D'ÉVITER/ANTICIPER CERTAINS RISQUES PAR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ

- Avoir une vision claire des obligations et exigences réglementaires concernant les produits que vous commercialisez
- Identifier les obligations en matière de droit à la concurrence

VEILLER À RESPECTER LES PRINCIPES GÉNÉRAUX SUIVANTS DANS VOS PROCÉDURES D'ACHATS

- Mise en œuvre de dispositions visant à bannir de vos relations commerciales conflits d'intérêts, corruption active ou passive, manipulations, chantages, désinformations, intimidations ou coercitions (dans le cadre des achats, sous-traitances, export...)
- Respect des droits de propriété de vos fournisseurs pour éviter toute spoliation (piratage, contrefaçon...)
- Respect des processus d'innovation (brevets, inventions...) et l'antériorité des connaissances des parties prenantes
- Respect des droits relatifs aux savoir-faire traditionnels (spécialités garanties) et indications géographiques (AOC, IGP...)
- Dispositions spécifiques garantissant le respect de la confidentialité des données intellectuelles (recettes, cahiers des charges...)

VOUS MUNIR D'OUTILS

- Proposer des ressources permettant la formation/sensibilisation des collaborateurs de l'entreprise (à minima impliqués dans la fonction achat) au respect des principes évoqués ci-dessus
- Pour la formalisation des relations entretenues avec vos partenaires (fournisseurs, sous-traitants) avoir à votre disposition des documents contractuels types présentant clairement les règles commerciales appliquées notamment en matière de loyauté
- Disposer d'une procédure de gestion des litiges (système d'information des fournisseurs, délais de traitement maîtrisés...)

ÉTABLIR DES PROCÉDURES D'ACHATS ENCOURAGEANT LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES

- S'assurer que vos procédures commerciales ne génèrent pas de coûts cachés (ou alors connus et maîtrisés) pénalisant vos partenaires (coûts de stockages, transferts de risques...)
- Pour l'établissement de nouveaux contrats (ou le renouvellement), s'appuyer sur des procédures de consultation (appels d'offres, demandes de devis) clairement communiquées et non discriminantes concernant l'accès des TPE/PME
- S'appuyer sur un système objectif de jugement des offres fournisseurs favorisant l'équité de traitement par la définition de critères d'attribution transparents et communiqués
- Définition de critères d'achats s'attachant à apprécier la notion de coût global et de création de valeur (sur votre entreprise et sur les fournisseurs) : économies d'énergies/fluides, diminution du volume de déchets, simplifications d'entretien/maintenance, gains qualitatifs...
- Ne pas intégrer de clauses abusives (responsabilités, garanties, pénalités) dans vos règles administratives de commercialisation/administration

INTÉGRER CES PRINCIPES À LA GESTION DE VOTRE PANEL DE FOURNISSEURS

- Identification du niveau de dépendance économique dans la gestion de votre panel de fournisseurs/sous-traitants
- Application de règles de sélection des fournisseurs/sous-traitants favorisant la concurrence et les pratiques anti-trust et anti-dumping
- Limitation des coûts administratifs liés aux démarches précontractuelles en vue d'accéder à vos marchés pour encourager l'équité de traitement des candidats
- Développement d'une gestion prévisionnelle de vos achats (sur les segments où cela est possible) afin de donner de la visibilité à vos fournisseurs/sous-traitants
- Application de délais de paiement prédéfinis et raisonnables de vos partenaires, en vertu à minima de la réglementation applicable

ÉVALUATIONS FOURNISSEURS, PERFORMANCE DE L'ACHAT

○ Définition de conditions d'exécution

Au-delà du cahier des charges, ciblant précisément les niveaux de performances techniques et qualitatives des biens et services achetés, la formalisation de « conditions d'exécution » lors de la contractualisation entre acheteurs et fournisseurs présente de nombreux intérêts pour une gestion sécurisée des achats, notamment responsables.

→ Par conditions d'exécution, nous entendons les composantes du cycle de vie de l'achat, qui constituent son environnement direct, et influent donc sur sa qualité (conformité des biens commandés, bon déroulement d'une prestation).

Un levier d'anticipation important pour les acheteurs permettant de sécuriser la relation à venir avec le fournisseur/sous-traitant.

Les conditions d'exécution, intégrées formellement dans les documents contractuels, permettent :

- de définir un cadre objectif et précis de suivi/évaluation de la réalisation des approvisionnements et/ou prestations, notamment au regard des enjeux de RSE propres au segment d'achat concerné,
- de constituer un repère de pilotage des démarches RSE par l'entité qui achète « responsable »... Intégrer des exigences en matière de RSE oui, mais sommes-nous en capacité de les suivre, de les évaluer sur le terrain ?

→ Les éléments cadrés par le biais de conditions d'exécution concernent des points critiques pouvant impacter directement l'activité de l'entité acheteuse... Distinguons par exemple :

- Des « conditions d'exécution générales » (pouvant être communes à différents segments d'achats) :
 - Respect des délais de livraisons/interventions définis au préalable
 - Respect des fréquences d'approvisionnement
 - Respect de modalités de livraisons prédéfinis (conditionnements, sites de livraisons)

- Concernant le pilotage du contrat : identification de référents en charge du service après-vente, du suivi commercial...

- Des « conditions d'exécution qualitatives » propres à chaque segment d'achat. C'est parmi cette catégorie que des conditions d'exécution portant sur les enjeux de RSE peuvent se ranger.

Par exemple :

- **Autour d'enjeux environnementaux** (reprise des déchets d'emballage lors des livraisons conformément à la réglementation, reprise des équipements obsolètes en fin de vie conformément à la réglementation, performances environnementales des véhicules servant à réaliser les prestations...)

- **Autour d'enjeux sociaux** (qualifications adaptées des ressources humaines impliquées, conformité réglementaire en matière de droit du travail, part de travaux dédiée à des parcours d'insertion...)

- **Autour d'enjeux de santé/sécurité au travail** (équipements des salariés impliqués, respect des obligations réglementaires...)

- En complément des conditions d'exécution propre au segment d'achat et lié au système qualité de l'entreprise.

→ Pour chaque axe stratégique de RSE, des conditions d'exécution pourront être personnalisées... Gardons en tête qu'au final, nous sommes sur un levier intégrable aux procédures d'achats et de gestion existantes !

La définition claire dans un plan de contrôle (via les conditions d'exécution) pour s'assurer que le produit acheté est conforme permet de définir clairement les points et méthodes de contrôle à la réception ou à l'utilisation d'un produit. Pour les services, le contrôle de la bonne exécution peut prendre la forme d'un PV de réception (intervention de maintenance, réception d'une nouvelle machine, d'un nouveau bâtiment, ...) et repose soit sur une inspection en fin de prestation, soit sur la base d'un audit 2ème partie (audit fournisseur).

Le tableau suivant est un **exemple de Plan de Contrôle sur les intrants utilisés par une entreprise agroalimentaire**. Le suivi/contrôle d'enjeux spécifiques de RSE pourrait y être intégré parmi les « points de contrôles » ! Un travail propre à chaque segment et à mettre en place progressivement en fonction des moyens mobilisables pour un suivi réel.



		CONTROLES À RÉALISER À LA RÉCEPTION DES INTRANTS DU PROCESS					IT.AC.01 du 20/03/2012
ENTREPRISE X	Visa Resp. Qualité						
	Visa Pilote de processus						
Points à contrôler	Méthode	Resp	Fréquence	Enregistrements du contrôle	Non Conformité potentielle	Actions à mener	
TOUTE NC DOIT ÊTRE RENSEIGNÉE SUR BL + TRANSMETTRE BL A LA RESP. QUALITÉ						Page 1/1	
INGRÉDIENTS (sucre, acide sorbique, arôme, chocolat,...)							
Produits reçus sont ceux qui sont commandés	Rapprocher BL, les palettes/ cartons et les commandes en attentes	Cariste	A chaque livraison	Noter C pour conforme ou NC pour non conforme sur BL	Produits reçus non commandés	Signaler à Resp. Production pour acceptation ou refus de marchandise	
Quantité	Rapprocher BL, les palettes/ cartons et les commandes en attentes				Erreur quantité	Accepter marchandise et modifier Qté sur BL et émettre réserve sur BL	
Intégrité des palettes	Visuel				Palette avec film déchiré	Scotcher ou refilmer palette	
Intégrité du produit livré	Visuel				Emballages écrasés ou percés	A l'appréciation du cariste, refuser la marchandise ou l'accepter en émettant réserves sur BL	
Présence d'un N° de lot sur la palette	Lecture				Emballages et/ ou conditionnements mouillés, souillés	Refuser la marchandise et signaler immédiatement à Resp. Production	
DLUO	Lecture				Conditionnements écrasés ou percés	Refuser la marchandise et signaler immédiatement à Resp. Production	

🟡 Évaluer la performance globale de ses fournisseurs

La notion d'évaluation de la performance des fournisseurs est ici qualifiée de « globale » car proposant de cibler plusieurs volets concernant à la fois :

- ➔| **vos cœur de métier** : le respect des spécifications techniques autour des produits/prestations achetés,
- ➔| **les réponses proposées** à vos engagements et stratégies en matière de Responsabilité Sociétale,
- ➔| **la performance économique** : le coût de l'achat en lui-même mais aussi des coûts différés/externalisés,
- ➔| **la qualité perçue de la relation entretenue avec vos fournisseurs/sous-traitants** : maîtrise des délais et des non conformités, réactivité dans les échanges et qualité du partenariat engagé.

L'opération collective ARA, a amené les acheteurs à croiser les champs de questionnements suivants, dans la construction de leur méthodologie d'évaluation de la performance « globale » des fournisseurs... Ces différents niveaux d'évaluation des fournisseurs sont considérés comme interdépendants et se consolidant mutuellement pour aboutir à une notation complète et objective.



Prix

Positionnement par rapport à la concurrence

Suivi des non-conformités

- Qualité des produits et des services
- Respect des délais
- Respect des quantités

Cœur de métier, réglementations et RSE

- Sécurité des Denrées Alimentaires
- Qualité
- Environnement
- Santé et Sécurité au Travail
- Social et Droits de l'Homme
- Loyauté des pratiques
- Gouvernance et Territoire

Relations aux clients

- Réactivité dans les échanges
- Relationnel et suivi clients
- Connaissance du métier de ses clients
- Capacité en termes de conseils et d'innovation
- Capacité à répondre aux réclamations et à traiter les problèmes

La mise en œuvre d'un système d'évaluation de la performance de vos partenaires techniques et commerciaux constitue le dernier maillon de l'acte d'achat perçu comme une boucle de gestion de projet. Cette étape est très importante car elle doit vous permettre :

- D'alimenter la stratégie de votre structure

Ce sont ces données qui vont permettre de mesurer l'efficacité ou non du déploiement de la stratégie de votre structure (en matière de performances économiques, de RSE, de qualité...) à travers le levier des achats notamment.

Le système d'indicateurs qui découle d'un dispositif structuré d'évaluation de la performance globale est utile à plusieurs niveaux :

- Les données collectées faciliteront le pilotage de vos démarches d'amélioration continue (mesures des progrès réalisés via un tableau de bord) par catégories d'enjeux stratégiques (qualité, relations acheteurs/fournisseurs, réponse en matière de RSE...)

- Les résultats mesurés/suivis seront également utiles pour valoriser vos résultats globaux en interne et auprès de vos partenaires. Vous appuyer sur des données objectives vous permettra de gagner en légitimité, de communiquer en toute transparence et d'agir positivement sur votre sphère d'influence (notamment avec vos fournisseurs/sous-traitants directs dont la performance est évaluée).

- De gérer votre panel de partenaires techniques et commerciaux

Il s'agit ni plus ni moins que de structurer vos méthodes de sourcing/sélection et de constituer ou d'élargir votre grille d'analyse du marché. Une approche structurée vous permettra de gagner en visibilité sur ce que l'Offre peut vous offrir actuellement (en matière de coûts, de performances autour des enjeux de RSE, en termes de distances d'approvisionnements...) et ainsi d'ajuster au mieux votre niveau d'exigence au regard de la maturité du marché.

L'intégration des enjeux de RSE au système de gestion de vos fournisseurs/sous-traitants peut être l'occasion de structurer (ou créer le cas échéant) un système de référencement reposant notamment sur des outils objectifs et équitables d'évaluation. Un cadre unique d'évaluation permettant de noter vos partenaires sur une base commune.

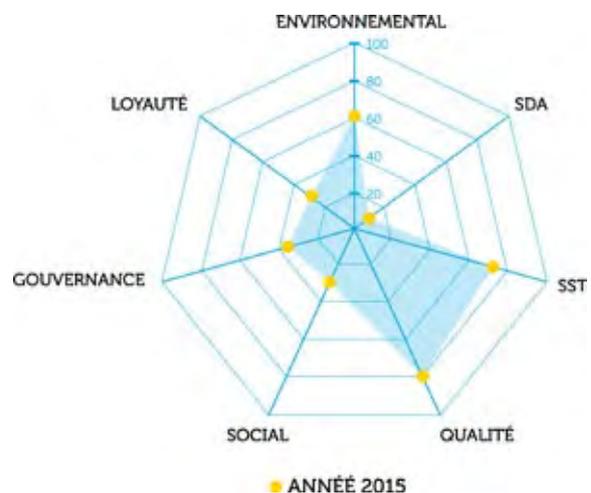
Quoi qu'il arrive, l'objectif de ces démarches n'est pas d'alourdir vos systèmes existants d'évaluation avec des gadgets RSE, mais bien de les renforcer en :

- **complétant un système d'évaluation pré-existant** et lié à vos démarches antérieures (évaluations « qualité » liées ou non à des démarches ISO 9001/14001 ou purement « économiques » (coûts, délais))

- **sécurisant vos systèmes d'évaluation** par la « consolidation » des réponses obtenues de la part de vos parties prenantes (pièces justificatives permettant d'attester les réponses et données fournies lors des évaluations)

- **précisant les périmètres évalués** : enjeux de « qualité » de « sécurité des denrées alimentaires » de « RSE ». Evaluation des produits/prestations achetés et/ou de l'entreprise qui les produit (management, gestion de sites de production) ?

- **impliquant les parties-prenantes évaluées** : conformément aux préconisations de la norme ISO 26000 dédiée aux achats responsables, ces dynamiques ne visent pas à créer de cassure avec vos partenaires historiques mais bien à co-construire des relations de confiance sécurisées et pérennes (des plans d'actions personnalisés par exemple)



○ Suivi performance achat

Développement d'indicateurs

Aborder la question des achats sous la forme d'un cycle revient à l'aborder comme une « boucle de gestion de projet ». Un projet propre à l'entreprise, personnalisable en fonction des moyens et de l'organisation de la structure.

→| Arrivant à la fin du cycle de déploiement des démarches d'achats responsables (mais pouvant être imaginé dès le début du procédé !), le développement d'un système d'indicateurs sera utile à l'entreprise à plusieurs égards pour gérer l'évolution de ses relations « acheteur / fournisseurs » :

- Pour donner de la visibilité aux équipes impliquées dans le pilotage de ces démarches d'amélioration continue et établir des bilans précis des actions déployées

- Pour valoriser et communiquer sur des bases objectives et mesurables les résultats obtenus par des démarches de prise en compte des enjeux de RSE.

- Pour convaincre les différentes parties-prenantes de l'intérêt des démarches. En interne, auprès des équipes de Direction, des utilisateurs... Et en externe auprès des fournisseurs qui eux aussi doivent y trouver leur intérêt.

2 niveaux d'indicateurs pourront être envisagés

Des indicateurs « opérationnels », à destination des acheteurs « famille/segment » pour mesurer le caractère responsable des dépenses engagées.

Des indicateurs stratégiques à destination des managers/équipes de Direction des entreprises afin de piloter/ajuster les politiques d'achats responsables.

→| Compatibles avec les outils de pilotage des démarches « qualité », les indicateurs « RSE » s'inscriront dans la même logique de rigueur. Qu'ils soient qualitatifs ou quantitatifs, les indicateurs de RSE obéiront aussi aux principes définissant les indicateurs de gestion de projet – ils devront être Simples (précis), Mesurables, Atteignables et Réalistes et Temporellement définis -, afin d'être facilement gérables par les équipes en charge des démarches.

En complément des indicateurs « qualité » et « économiques », chaque axe RSE pourra être l'occasion de définir une batterie d'indicateurs spécifiques dédiés à la relation acheteurs/fournisseurs ». Citons par exemple :

Axe « Environnement »

- Nombre de litres d'eau par unités produites
- Taux de valorisation/recyclage en % du total de déchets
- Nombre de mises en demeure pour non respect de la réglementation environnementale

Axe « Social et Droits de l'Homme »

- Nombre d'heures de travail réservées à des personnes en parcours d'insertion dans le cadre de la réalisation des prestations
- Taux de salariés permanents - saisonniers - intérimaires / au nombre global d'employés
- Part de CA sous-traité au secteur adapté
- % du CA affecté à des fournisseurs/sous-traitants dont les sites de productions se trouvent dans des pays dont l'IDH (Indice de Développement Humain) est inférieur à 0,5

Axe « SST »

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt en moyenne sur les 3 dernières années (et préciser éventuellement dans le cadre de la réalisation de prestations ou la production de biens pour le compte l'acheteur)
- Mise à disposition systématique des EPI adaptés à la réalisation des prestations commanditées
- % de salariés sauveteurs secouristes du travail

Axe « Loyauté des pratiques »

- Taux de dépendance économique du fournisseur (son CA auprès de vous au regard de son CA total)
- Délais moyen de paiement du fournisseur/sous-traitant « X »
- Relation commerciale faisant l'objet d'une contractualisation formelle

Axe « Gouvernance et Territoire »

- % des achats de produits ou services réalisés dans un périmètre inférieur ou égal à « X » Kms
- % de recrutement de personnel "local" sur les recrutements des 3 dernières années
- Montant du mécénat réalisé par l'entité partenaire.

Progresser ensemble vers l'innovation

Illustration concrète d'une relation gagnant-gagnant entre une entreprise du secteur vinicole et un de ses fournisseurs d'emballage

Côté entreprise

« Dans notre secteur d'activité, les emballages représentent d'importants enjeux environnementaux et économiques. Considérer le cycle de vie de nos produits pour identifier les priorités a été une bonne entrée pour ensuite partir sur des démarches d'éco-conception

appliquées notamment aux conditionnements. Les objectifs ? Diminuer le recours à des matériaux coûteux impactant et difficilement recyclable tout en améliorant la protection de nos bouteilles. »

Côté fournisseur

« Cette relation forte que nous entretenons avec notre client nous a permis d'envisager des réponses techniques allant dans le sens de ses orientations stratégiques « RSE ». Des rencontres en direct avec les acheteurs ont facilité l'appropriation des innovations que nous étions en mesure de proposer sur nos nouvelles gammes de produits.

Côté entreprise

« Nous avons proposé à notre client des produits redimensionnés en nous concentrant sur la finalité exacte de l'emballage. Ceci a rendu possible une diminution de certains composants du conditionnement, de limiter la diversité des matériaux, de partir sur du « tout carton » entièrement recyclable. En complément, nous avons supprimé les encres de couleurs, sources de pollution, qui servaient à l'impression des cartons.

Cette relation de confiance forte avec notre fournisseur conduit à solliciter plus que le service de base et à tendre vers une réelle collaboration mutuellement bénéfique. Les visites de l'équipe de notre fournisseur sur notre site ont amené une réflexion globale autour du conditionnement dans notre chaîne logistique ! Les films plastiques utilisés pour les envois de palettes ont été éliminés.

Des déchets en moins et une amélioration qualité liée au nouveau mode de conditionnement qui limite les contraintes dues à l'humidité.

Au delà de cette approche « produit », la visite du site de production de notre fournisseur nous a permis de bénéficier de conseils sur l'optimisation des transports et sur les échanges des palettes verrières.

La richesse de ces partages d'expériences nous a confortés dans l'idée d'animer des tables rondes « DD » avec nos parties prenantes et de co-construire des démarches éco-conception innovantes et d'amélioration continue. Résultats ? Nous étendons ces approches innovantes à d'autres segments d'achats comme l'intercalaire pour séparer les bouteilles sur les palettes qui étaient avant en carton et maintenant sont en plastiques et peuvent être réutilisés.

Enfin, les poches de vin des Bag in Box étaient métallisées, en polyester, elles ont été remplacées par des poches transparentes polyéthylènes plus économiques et écologiques créant ainsi une meilleure barrière à l'oxygène.

De 136 tonnes de déchets en 2010 nous sommes passés à 98 tonnes en 2011, dont 80% sont revalorisés en filières de recyclage.

Un intérêt environnemental bien sûr, mais une implication des différentes parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur dont tout le monde sort gagnant du point de vue économique. »

Côté fournisseur

« À l'échelle régionale, les échanges contribuent à entretenir des relations durables nous donnant de la visibilité.

Dans ce cas, les attentes techniques évoluent et nous amènent en permanence à nous remettre en cause et à innover pour encore mieux répondre aux attentes stratégiques de demain en matière de RSE notamment.

Côté entreprise

« Ces nouveaux choix nous poussent à développer de nouvelles innovations : redéfinition des formes et surfaces des emballages, des systèmes de poignées pour éliminer les éléments

plastiques, amélioration des matériaux papiers/ cartons pour plus de résistances avec moins de poids... Faire toujours mieux et de façon plus optimisée. »



Le logiciel ARA comme réponse opérationnelle pour une mise en œuvre de ces démarches...

→ Ses objectifs ?

Apporter des réponses concrètes tant aux acheteurs qu'aux fournisseurs / sous-traitants, sur les questions d'évaluation de la performance « globale » des relations techniques/commerciales entretenues.

Ceci, par le biais d'une interface permettant :

- **D'identifier et enregistrer** informatiquement **les pratiques en matière de « RSE » et de « qualité » des fournisseurs** à travers des questionnaires liés aux enjeux d'Environnement, de Sécurité des Denrées Alimentaires, Santé et Sécurité au Travail, Qualité, Social et Droits de l'Homme, Gouvernance et Territoire et de Loyauté des pratiques (donc pour les fournisseurs la possibilité de diffuser/éditer des états des lieux RSE personnalisés).
- **De récupérer, gérer et stocker les documents** (garanties environnementales, liste allergènes, bilan social, etc.) transmis par les fournisseurs démontrant et justifiant leurs engagements en matière de RSE (du point de vue de leur management et du point de vue des biens/services produits)
- **De noter les fournisseurs** sur leurs pratiques RSE tout en leur proposant des plans de progrès RSE personnalisés au regard de leurs performances en matière de RSE et des attentes des acheteurs
- **De comparer les notes** RSE obtenues par les fournisseurs référencés dans le logiciel
- **De disposer d'un annuaire** recensant les entreprises du secteur agro-alimentaire engagées sur les questions de RSE (un vivier de fournisseurs pour les acheteurs et un vivier de clients pour les fournisseurs)

➤ WWW.PORTAIL-ARA.FR



Le logiciel ARA a vocation
à proposer une batterie
d'indicateurs conformes
aux différents axes de RSE
et des indicateurs Qualité

Mais aussi...

- **De disposer d'une batterie d'indicateurs** par volet RSE évalués, pour construire des tableaux de bords et de reporting (Environnement, Sécurité des Denrées Alimentaires, Santé et Sécurité au Travail, Qualité, Social et Droits de l'Homme, Gouvernance et Territoire et Loyauté des pratiques).
- **D'assurer un suivi des « non conformités »** croisé avec les notations relatives à la RSE
- **De personnaliser les attentes et exigences** (sur les documents justificatifs notamment) par produits achetés, en matières de « qualité », « sécurité des denrées alimentaires » et d'« environnement »
- **De classer ses achats** par niveaux de criticité
- **De suivre les niveaux de dépendances** économiques entre acheteurs et parties prenantes
- **D'obtenir de la visibilité** sur la carte « géographique » des approvisionnements et achats effectués

→ | Un club d'utilisateurs, Pilote des évolutions du logiciel

La première phase de développement a permis de co-construire, avec les 8 entreprises agroalimentaires engagées dans l'opération collective ARA, une base informatique capable de rassembler et d'organiser de nombreuses données RSE issues des entreprises agro-alimentaires et de leurs fournisseurs.

Maintenant que la base se remplit, les premières analyses nous confortent dans la valeur ajoutée de l'outil : **pour la première fois, les acheteurs vont avoir accès de manière synthétique et opérationnel aux données RSE de leur chaîne d'approvisionnement.**

C'est l'utilisation et les retours des acheteurs et fournisseurs, rassemblés en un club d'utilisateurs, qui feront progresser les fonctionnalités du logiciel fraîchement mis en ligne !

Depuis février 2015, le logiciel ARA est sous licence auprès de l'APESA. Les entreprises agroalimentaires qui désirent utiliser cet outil, acquittent leur licence et invitent leurs fournisseurs à accéder à la plateforme gratuitement.

Parce qu'il s'agit d'une solution full web, où seront postées des informations confidentielles, différents niveaux de sécurité ont été mis en place (cryptage de la base de données, des mots de passe et login, protocole HTTPS, hébergement du logiciel et de sa base de données sur serveur privé avec sauvegarde journalière).



CONCLUSION

Les démarches d'achats responsables, en proposant aux entreprises d'intégrer les différents piliers constituant la notion de « Responsabilité Sociétale », offrent une belle opportunité de renforcer ses méthodes de gestion en matière de :

- **Qualité :**
autour des produits/prestations achetés, des méthodes appliquées, des outils de suivi et d'évaluation
- **Sécurité :**
des partenariats, des procédures, des approvisionnements, au regard des enjeux réglementaires
- **Efficacité :**
optimisation des moyens/ressources, recherches de solutions performantes et innovantes
- **Pérennité :**
renforcement des relations avec les parties prenantes, amélioration continue des méthodes, exemplarité

Indépendamment de la taille ou de la configuration de l'entreprise, le levier des achats responsables permet de mettre en œuvre des réponses concrètes aux défis que les entreprises du secteur agro-alimentaire doivent relever aujourd'hui... La concurrence mondialisée et son cortège de dérives amenant les réglementations à se resserrer et les différentes sphères de clientèles/consommateurs à faire évoluer leurs critères de choix vers plus de traçabilité et de garanties, la pérennité des entreprises du secteur passe indéniablement par une sécurisation des procédés.

Loin d'être une rupture dans les stratégies d'entreprises, l'intégration des enjeux de RSE à la « fonction achat », propose des clefs d'actions rigoureuses d'amélioration continue. Une déclinaison valorisante des engagements propres à chaque entité, en fonction de ses priorités, en interne, ainsi qu'auprès de ses parties prenantes.

VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

Les partenaires du projet ARA sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches

COOP DE FRANCE



Coop de France Aquitaine, fondée sur la modernité des valeurs coopératives, est une fédération professionnelle de proximité, réactive, pluridisciplinaire et mutualiste.

Coop de France Aquitaine, un syndicat professionnel qui s'appuie sur des valeurs fortes, fondatrices du modèle d'entreprise coopérative :

- Des outils collectifs appartenant aux agriculteurs sociétaires.
- Des entreprises économiques :
 - structurant l'offre des producteurs en lien avec les besoins des marchés,
 - bénéficiant de ressources financières durables, collectives et donc non délocalisables,
 - exerçant une solidarité intergénérationnelle entre les agriculteurs.
- Des acteurs à part entière du développement durable de leur territoire.

Interlocuteur de l'ensemble des coopératives d'Aquitaine, elle assure un double rôle :

- Syndical :
 - défendre les intérêts des coopératives et filiales envers les tiers et les pouvoirs publics,
 - assurer la promotion de la coopération auprès des agriculteurs et de la société,
 - assurer l'interface entre les groupes coopératifs et les pouvoirs publics régionaux, nationaux et européens.
- Economique :
 - adapter les coopératives à leurs marchés,
 - les aider à rechercher en permanence la performance économique,
 - les inciter à être toujours à la pointe de l'innovation,
 - contribuer à l'aménagement du territoire.

Contact :

Laurent LEVEQUE

lleveque@coopdefranceaquitaine.com

LE PROGRAMME 3D DESTINATION DEVELOPPEMENT DURABLE®



a été officiellement lancé en 2007 par Coop de France Aquitaine et Afnor Aquitaine avec l'appui financier du Conseil Régional Aquitaine et de l'État français. Néanmoins Coop de France aquitaine et Afnor Aquitaine travaillent sur ce programme depuis 2000.

Expérimenté par 13 entreprises du secteur agroalimentaire de la région Aquitaine en 2007 dont plusieurs acteurs de la filière vitivinicole (Vignerons de Buzet, Château Larose-Trintaudon, UNIDOR et PRODIFFU), ce programme s'est rapidement étendu dans toute la France. A ce jour plus de 200 entreprises du secteur agroalimentaire ont fait l'objet d'un diagnostic 3D. À ce jour, il s'agit certainement d'un des outils de diagnostics en France et en Europe sur lequel il y a un très fort retour d'expérience.

Ce programme a pour finalité de faire progresser de façon durable les entreprises du secteur agroalimentaire sur la voie de la Responsabilité Sociétale en totale cohérence avec les 7 principes comportement et les 7 questions centrales de la norme ISO 26000.

Pour ce faire ce programme se décompose en :

➤ Une démarche individuelle propre à chaque entreprise :

-Un diagnostic 3D pour faire l'état des lieux initial des pratiques RSE et des résultats obtenus. Ce diagnostic 3D est réalisé par des « experts 3D » (consultants indépendants, des auditeurs du groupe AFNOR ou des auditeurs/conseils salariés de notre réseau régional et national de Coop de France. Tous les experts 3D ont suivi une formation initiale et passe un examen qualifiant. Cette qualification est sous la responsabilité du Groupe AFNOR.

-Définition d'un plan d'amélioration RSE

-Publication d'un Rapport de Responsabilité Sociétale contenant des indicateurs de reporting en

cohérence avec la GRI (Global Reporting Initiative) et avec les principes et questions centrales de la norme ISO 26000.

À terme, évaluation de la performance RSE au-travers du modèle d'évaluation AFAQ 26000

➤ Une démarche collective dénommée le collectif 3D

Coop de France Aquitaine et AFNOR, dès le lancement du programme 3D, ont proposé aux entreprises de rentrer dans une dynamique collective avec pour objectif de favoriser les échanges entre entreprises du secteur agroalimentaires (organisation du benchmark) et mutualiser les ressources pour construire des outils innovants permettant la progression des entreprises du collectif 3D sur des thématiques toutes en lien avec la norme ISO 26000. Libre ensuite à chaque entreprise de mettre en œuvre les outils et méthodes créés collectivement. Les collectifs 3D sont régionaux (la proximité) et les thèmes sont définis en concertation avec les chefs d'entreprises en début d'année. Ces ateliers 3D ne sont pas élitistes et toutes les fonctions de l'entreprise peuvent participer (Direction, Resp QHSE, Resp Production, DRH, Resp maintenance, ...).

En savoir plus : www.rseagro.com



APESA

L'APESA, est un centre technologique en environnement et maîtrise des risques, basé sur 5 sites en Aquitaine et Midi-Pyrénées (Pau, Lescar, Bidart, Bordeaux, Toulouse), et porteur des valeurs du Développement Durable.

Fort d'une équipe d'une quarantaine de personnes, nous proposons des services sur mesure et une expertise indépendante pour accompagner la transition écologique (transition énergétique, économie circulaire...).

L'APESA a pour but de développer les solutions technologiques et les méthodologies innovantes, mais aussi les animations et les formations permettant aux acteurs socio-économiques d'intégrer rapidement dans leur stratégie les enjeux d'un développement plus durable.

Sur le sujet des achats responsables, l'APESA a acquis son expertise en accompagnant les démarches d'achats responsables des membres de l'Association 3AR (Association Aquitaine des Acheteurs publics Responsables). Très rapidement, ce savoir-faire a été

transféré sur la sphère des achats privés notamment avec cette action collective ARA. Aujourd'hui, l'APESA travaille à démontrer les synergies entre démarche d'achats responsables et éco-innovation à travers un projet de recherche. Aboutir à la mise en lumière des impacts directs et indirects de ses démarches sur le développement économique et social du territoire aquitain est fortement souhaité.

Contact :
Magali SILVA
magali.silva@apesa.fr



ADEME

L'ADEME Aquitaine a développé les achats professionnels comme un axe d'intervention du Management Environnemental, dans un premier temps via les achats publics puis les achats privés.

A travers le montage d'opérations pilotes (accompagnements d'entreprises, création de formations, organisation de rencontres techniques, développement de réseaux d'acheteurs...) et dans le cadre de différents partenariats (avec l'AFNOR, les CCI, la CDAF -Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France-, ...), l'ADEME favorise l'émergence d'outils méthodologiques et de références concrètes à même de développer les achats responsables des entreprises.

Ces outils sont notamment regroupés dans une boîte à outils téléchargeable sur le site de l'ADEME .

On y trouve un kit de sensibilisation, des fiches retour d'expérience, des grilles d'analyse de sa politique achat, ...

Ces outils ont été utilisés pour développer les contenus de cette opération.

Loin d'être une démarche réservée aux grands groupes, ces travaux prouvent que les achats responsables permettent d'accompagner également les ETI et les PME et de susciter la professionnalisation des achats. Les achats ne seront plus alors uniquement une étape d'approvisionnement mais une fonction créatrice de valeur pour l'entreprise.

Contact :
Antoine BONSCH
antoine.bonsch@ademe.fr

<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/optimiser-achats/achats-responsables>



ARDIA

L'Agence pour le Développement des Industries Agro-alimentaire est une association qui a pour mission de défendre et promouvoir les IAA de la région Aquitaine. Dans le cadre du projet ARA, elle a pour mission d'aider à la mobilisation des entreprises volontaires et aura un rôle important à jouer dans la promotion des outils issus de l'action ARA auprès des entreprises Agro-alimentaires de la région Aquitaine.

Contact :
Agathe COUVREUR
agathe.couvreur@ardia-aquitaine.com



REAGIIR

Face aux réalités économiques mondiales et aux évolutions technologiques constantes, RéAGiIR France se positionne à l'interface entre la Gestion financière et la Gestion opérationnelle de l'entreprise.

Parce qu'une organisation n'existe qu'avec les Hommes qui la composent, parce que son savoir-faire et ses valeurs n'ont de sens que dans le temps et, parce que la productivité, la prévention des risques et le développement durable sont aujourd'hui des réalités incontournables, RéAGiIR France met à la disposition de tous ses clients les 25 années d'expériences internationales de ses consultants pour les accompagner dans leur analyse opérationnelle et stratégique.

En amont des systèmes type ERP, RéAGiIR France propose à tout type de structure (de la TPE à la GE) son concept de Gestion intégrale Innovante et Responsable (G i I R) ; une approche métier globale et opérationnelle pour l'intégration parfaite de nos solutions aux systèmes existants dans l'entreprise à travers des portails innovants " full web " interactifs et collaboratifs.

Contact :
Vincent BOVIS
v.bovis@reagiir.fr



CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE

Premier employeur industriel régional, l'agroalimentaire est un secteur dynamique, au savoir-faire reconnu et développant de nombreuses innovations. A travers sa politique, la Région Aquitaine souhaite développer l'ensemble du secteur de manière durable : économie, emplois, qualité des produits et respect de l'environnement.

La politique régionale du secteur agriculture / agroalimentaire s'organise autour des axes suivants :

- Installation de nouveaux agriculteurs
- Valorisation d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement
- Stimulation de l'agriculture biologique
- Développement d'une politique de qualité pour chaque filière
- Développement de l'agritourisme
- Aménagement du territoire de montagne avec une agriculture accompagnée
- Compétitivité des entreprises agroalimentaires
- Accompagnement d'une exploitation forestière respectueuse de l'environnement
- Développement de la pêche et de l'aquaculture

En soutenant l'opération collective ARA, la Région Aquitaine contribue à la compétitivité des entreprises agro-alimentaires.

Contact :
Isabelle GARDIEN
isabelle.gardien@aquitaine.fr



LES 8 ENTREPRISES DE L'ACTION COLLECTIVE ARA

ADAM

www.adampack.com



AGROTEC

www.agrotec-france.com



GROUPE AQUALANDE

www.groupeaqualande.com



DELPEYRAT TRAITEUR

www.delpeyrat.com



EUROPEENNE DES DESSERTS

www.europeenne-des-desserts.com



LES VIGNERONS DE BUZET

www.vignerons-buzet.fr



LES VIGNERONS LANDAIS

www.vigneronslandais.com



SCA VLDC

www.vldc.fr



REDACTEURS

Frédéric BAZILLE – APESA
Laurent LEVEQUE – COOP DE
FRANCE AQUITAINE
Magali SILVA – APESA

CONCEPTION

CT&CO - ctandco64@gmail.com

La mise en page de cet ouvrage a été réalisé dans le respects des règles d'éco-communication.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en avril 2015, sur les presses de l'Imprimerie Moderne à Lons, sur du papier 100% recyclé (cyclus)





www.portail-ara.fr

« Acheter responsable », c'est décliner une démarche de responsabilité sociétale (RSE) au niveau d'un élément clé de la vie de l'entreprise, à savoir les achats.

Acheter responsable, c'est aussi maîtriser les risques liés aux approvisionnements, optimiser globalement ses coûts, créer de la valeur pour son entreprise, ses clients et pour son territoire d'implantation...

En 2014, 8 entreprises de l'agroalimentaire déjà bien engagées dans une démarche de RSE à travers le « dispositif 3D », ont travaillé, dans le cadre de l'action collective « ARA », autour de la mise en œuvre de démarches originales d'achats responsables impliquant les fournisseurs...

Le présent guide constitue l'un des fruits de leurs échanges. Saisissez-vous des pistes et des outils de travail identifiés pour mettre vous aussi les achats responsables au cœur de votre démarche de RSE !

